

# BULLETIN MUNICIPAL



SAINTE  
FÉRÉOLE

N° 45  
MAI 2022

## ACTUALITÉS

page 14

## EN BREF

page 17

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

page 23

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

page 29

## LE CARNET

page 38

## L'AGENDA

page 35

## *Dossiers*

FINANCES

page 4

LA RÉSIDENCE

page 10

LA DECARBONATION

page 13

WWW.SAINTEFEREOLE.FR



Mairie de Sainte-Féréole

# Informations Communales

## INSTALLATIONS

**MARIE ÉNERGÉTIQUE**, praticienne diplômée : reiki – access bars – relaxologue - magnétiseuse  
« Pour votre bien-être et un meilleur ancrage. Ces soins énergétiques vous aident à diminuer les problèmes dus à votre stress, voire à les supprimer. Cela vous apportera un bien-être total. »

Sur rendez-vous

Contact : 06 95 19 71 43 - marieenergetique506@gmail.com - Page Facebook MARIE Energetique

**LA MÉTALLERIE GAILLARDE** Julien Levé s'est installé à Sainte-Féréole à la Maisonneuve avec sa compagne. Artisan Métallier Serrurier, il a d'abord travaillé pendant près de 12 ans dans des entreprises du bassin briviste (Ets Lacoste, Ets Bontemps ...) avant de se lancer à son propre compte. Avec un nouveau pied à terre à Sainte-Féréole adapté, Julien a rénové une grange à la Maisonneuve pour en faire son atelier au bord de la RD 44. Il fabrique sur mesure et pose des gardes corps, portails, escaliers, pergolas, du mobilier et des structures métalliques.

La Maisonneuve 19270 Sainte-Féréole - 06 88 34 04 66 - metallerie.gaillarde@gmail.com

**MY DETAILER : PRÉPARATEUR ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE** Matisse Tria Coquelou a créé une entreprise de service de nettoyage et de lustrage de vos autos.

Nettoyage extérieur et intérieur de vos véhicules, Matisse propose des options pour la rénovation de vos optiques, des protections hydrophobes, des protections céramiques et des prestations de polissage et lustrage sur devis, mais aussi le détachage des sièges, le shampooinage des moquettes de vos voitures. 42 avenue de la Besse 19270 Sainte-Féréole - 06 58 15 93 01- mydetailer2021@gmail.com

## INFORMATION COLLECTE DES DÉCHETS : CHANGEMENT DE FRÉQUENCE ET JOURS DE COLLECTE

**SECTEURS CONCERNÉS** : La Vacherie Haute, Lauvinerie, Coulier, Cévennes, Guillemie, La Coussetie, Les 4 Routes

La collecte des **ORDURES MÉNAGÈRES** - bac à couvercle marron - s'effectue désormais tous les **LUNDIS DES SEMAINES IMPAIRES** selon une fréquence de 15 jours.

La collecte des **EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES** - bac à couvercle jaune - s'effectue désormais tous les **LUNDIS DES SEMAINES PAIRES** selon une fréquence de 15 jours en alternance avec la levée des bacs marron.

Pour plus de précision sur les jours de collectes de vos déchets, vous pouvez consulter et éditer votre calendrier de collectes sur [www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)



## NOUVEAUX HORAIRES DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

**INFO ESPACE FRANCE SERVICES**  
**Nouveaux horaires**  
à compter du 1er mars 2022

**Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi**  
**09h00 - 12h30 13h30 - 17h00**

**Mercredi**                      **Samedi**  
**13h30 - 17h00**                **08h30 - 12h00**



L'espace France Services a ouvert ses portes et vous avez pu découvrir un accueil à votre disposition chaque jour de la semaine pour répondre à vos besoins.

Afin d'améliorer le service offert il a été décidé d'élargir les plages d'ouverture au public : depuis le 1er mars, l'Espace France Services est ouvert en début d'après-midi et les samedis de 8h30 à 12h.



## LEVER LA TÊTE

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Les crises qui se succèdent, COVID – gilets jaunes – dérèglement climatique – guerre en Ukraine, ne nous invitent qu'au repli sur nous, qu'aux comportements individuels, et plus grave encore, à la profusion de raisonnements incertains, à la haine et aux fausses informations véhiculées par les réseaux sociaux.

Le monde politique, dont c'est pourtant la première mission, n'a plus de vision sur le long terme et même souvent, sur le court terme.

Et pourtant, baisser la tête, se compromettre en permanence, considérer que rien n'est possible et ne peut être sereinement entrepris, ancre l'idée dans l'esprit du peuple, que c'était mieux avant. Cet état d'esprit ne peut produire de bonheur collectif et ne peut conduire qu'à l'acceptation de la fatalité et du « on n'y peut rien ». Cette attitude est régressive et contre-productive.

**Il nous faut lever la tête et regarder loin devant.**

Bien sûr, et cela va vous paraître présomptueux, mais c'est ce que fait votre conseil municipal qui se trouve totalement investi dans cette stratégie.

Tout d'abord devant le dérèglement climatique et la raréfaction des énergies fossiles conduisant à l'augmentation inéluctable du prix de l'énergie, il a résolument pris les devants par une série d'actions visant à changer nos pratiques et nos approvisionnements ; ensuite, à produire une part importante de nos besoins et enfin à économiser nos consommations.

Cela se traduit par des actions décrites très en détail dans ce bulletin.

**Lever la tête**, c'est aussi comprendre que la révolution numérique n'en est qu'à ses débuts et que d'application en application, elle va tout avaler, tout révolutionner et qu'elle risque de laisser beaucoup de monde sur le bord de la route.

C'est la raison pour laquelle, avec une vingtaine d'autres communes corréziennes, nous avons candidaté pour recevoir une maison France Services avec deux agents spécialisés et nous avons aussi candidaté pour entrer dans le réseau des conseillers numériques.

Trois agents au service du numérique et à votre service pour vous accompagner dans ce domaine est certes un choix coûteux mais un choix d'avenir !

**Lever la tête**, c'est aussi et peut-être surtout favoriser le bien-vieillir et prolonger au maximum l'autonomie. Construire une maison médicale avec des professionnels compétents et reconnus, construire aussi une résidence autonomie et enfin et surtout, mettre en place une association dédiée à l'autonomie et aux services à domicile, sont des engagements et des signaux forts qui sont en train de se mettre en place.

**Lever la tête**, c'est accepter avec une vraie prise de conscience que notre commune devienne chaque jour plus attractive et que nous ayons accueilli 179 habitants de plus entre 2013 et 2019, sur l'augmentation des 600 habitants en plus sur les 49 communes de l'agglomération.

Cette évolution n'est pas anodine. Elle nous oblige à toujours plus de clairvoyance et de responsabilité pour accompagner étape par étape, et sur le temps long (40 à 50 ans) la mutation que subit Sainte-Féréole pour passer de la grosse bourgade rurale du début du 20<sup>ème</sup> siècle à une petite cité (je n'ose pas dire « ville ») qui offrira la totalité des intérêts et des atouts que l'on peut trouver en agglomération sans présenter aucun des inconvénients.

Vous l'aurez compris, lever la tête, ce n'est pas faire tout tout de suite mais c'est tout faire pour que tous les futurs restent possibles.

Bien amicalement.

Henri SOULIER



## FINANCES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS

Le compte administratif d'une collectivité est la traduction budgétaire de ses réalisations.

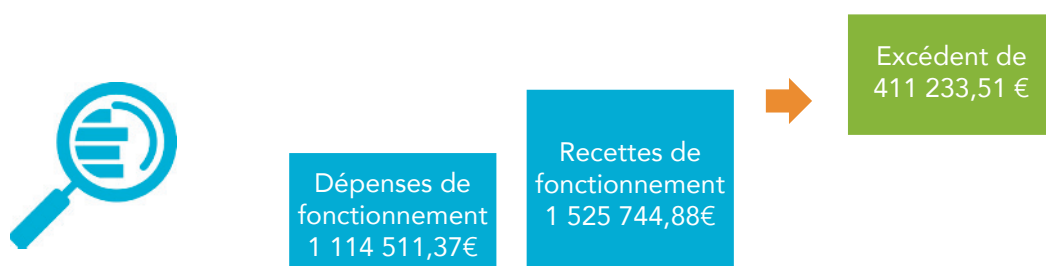
L'année 2021 a été traversée par la crise sanitaire sans qu'aucun service n'ait été fermé. Par ailleurs elle a été marquée par la mise en œuvre de projets et de la réforme fiscale prévue par la loi de finances 2020.

Comme en 2020 les actions prévues ont été réalisées et la maîtrise du budget a été le fil rouge de la gestion communale.

Le budget est constitué :

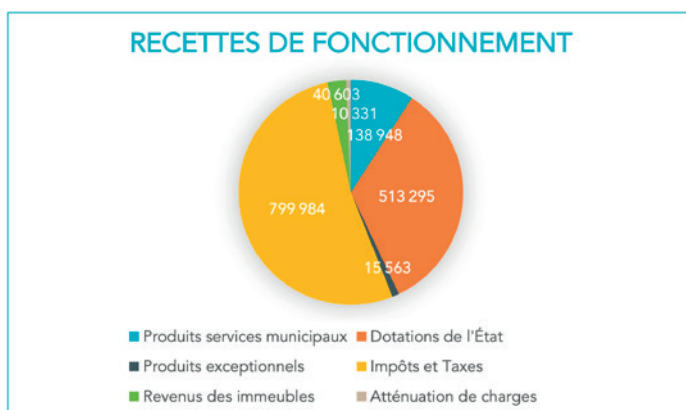
- d'une section de fonctionnement, permettant de gérer le quotidien et le fonctionnement courant ;
- d'une section d'investissement liée aux projets d'investissement (patrimoine, immobilier, travaux, infrastructures...).

#### LE FONCTIONNEMENT



- Le résultat entre dépenses et recettes est positif avec un **excédent de 411 233,51 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 9,60% entre 2020 et 2021 du fait de la réouverture des services (restaurant scolaire, garderie périscolaire et AALSH) après l'épisode de confinement 2020. Au-delà de l'évolution des bases qui ont permis l'augmentation des contributions directes, l'année 2021 aura vu la réforme fiscale entrer en vigueur avec la suppression de la taxe d'habitation (compensée) et taxe foncière sur les propriétés bâties (parts communale et départementale) fusionnées et affectées aux communes dès 2021.

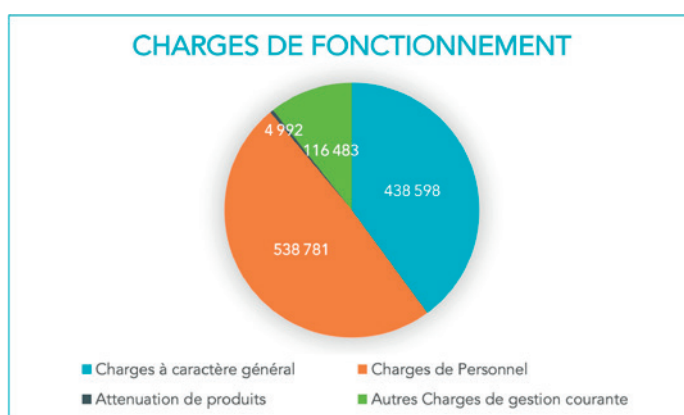




Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,5% entre 2020 et 2021.

- les dépenses achats alimentation du fait de la fermeture du restaurant scolaire pour travaux et les festivités rendues difficiles à cause de la crise sanitaire.
- les charges de personnel avec un élément nouveau en 2021, l'ouverture de l'espace France Services et le recrutement de deux agents et d'un conseiller numérique.

L'espace France Services a ouvert ses portes en septembre avec 2 agents et un conseiller numérique. Ces postes font l'objet de financements de l'État dans le cadre de la labellisation pendant 3 ans. Les dépenses sont donc compensées par des recettes.



## L'INVESTISSEMENT

Les dépenses sont constituées :

- d'immobilisations corporelles : achats du dispositif arrosage des stades, d'un véhicule mairie, de mobilier espace France Services...
- d'Immobilisations en cours : travaux en cours du restaurant scolaire, maison commune de la Résidence, travaux France Services...





Les recettes permettent de financer les dépenses de la section d'investissement avec un poids quasi équitable des subventions et d'autofinancement (affectation de résultats).

Dépenses :	1 260 156,16 €
Recettes :	945 626,13 €
Déficit :	- 314 530,03 €

Les retards dus à la pandémie « Covid 19 » sont encore visibles sur le compte administratif 2021 avec des subventions à percevoir en recettes « les restes à réaliser » : 843 501,76€.

Les restes à réaliser en dépenses étant de 632 428 €, c'est un excédent de 211 073,76 €.

*Il s'agit de subventions concernant des travaux terminés sur le premier trimestre 2022.*



➔ SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL DE 103 456,27 €

## EN SYNTHÈSE

2021	Déficit / excédent reporté	Réalisé 2021	Reste à réaliser	Ensemble
Résultat de fonctionnement		+ 411 233,51 €		+ 411 233,51 €
Résultat d'investissement	228 556,36 €	- 543 086,39 €	211 073,76 €	- 103 456,27 €
Résultat global de clôture				+ 307 777,24 €

Le besoin de financement sur 2021 s'explique par le fait que la commune a réalisé 165% de travaux d'investissements de plus qu'en 2020 avec la mise en oeuvre des nombreux projets.

Compte tenu de l'ensemble des résultats indiqués ci-dessus, seuls 103 456,27€ de l'excédent de fonctionnement doivent être affectés en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement. La différence étant intégrée en section d'investissement sur le vote du conseil municipal, l'autofinancement net au 1er janvier 2022 sera de 307 777,24€.

L'encours des dettes bancaires de la Commune est purement et simplement nul.



**ZÉRO ENDETTEMENT**

## DOSSIER FINANCES (SUITE)

### BUDGET PRIMITIF 2022 :

### UN BUDGET DE MISE EN FONCTIONNEMENT DE SERVICES MODERNES



La Commune sera en 2022 en année pleine de services nouveaux offerts à la population ou revus : en faveur des seniors, espace France Services et numérique, en faveur des enfants scolarisés avec nouveau restaurant scolaire, l'année 2022 sera riche de modernisations de ses services. Pour autant elle poursuivra sa quête de maîtrise du budget et de rigueur dans sa gestion.

#### RIGUEUR ET SOUTIEN

Parce que les investissements ne sont durablement possibles qu'à partir d'une rigueur de gestion, le résultat de fonctionnement prévisionnel est de 250 052€.

Dépenses de fonctionnement :

#### 2022, UNE ANNÉE DE RELANCE ET DE QUALITÉ DE SERVICE

- une augmentation des charges à caractère général liée au paiement des factures de remboursement de préparation des repas du restaurant scolaire à la Commune de Malemort des mois d'octobre à décembre 2021 mandatées sur l'exercice 2022,
- Une augmentation des charges de personnel : agents France services et conseiller numérique sur une année complète, recrutement d'un agent supplémentaire au secrétariat de mairie sur une demi-année
- Une augmentation des charges de gestion courante par une augmentation des subventions octroyées aux associations communales qui relancent leurs activités suite à deux années de pandémie.



#### BIEN GÉRER POUR INVESTIR

un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu afin d'investir pour l'avenir **250 052,00 €**

#### DES PROJETS 2022 POUR DES SERVICES ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE

- Construction maison commune de la Résidence : fin des travaux 1er trimestre 2022
- Réaménagement de la restauration scolaire : fin des travaux février 2022
- Acquisitions foncières
- Travaux voirie
- Arrosage et réfection des stades : fin des travaux 1er semestre 2022
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (photovoltaïques)
- Travaux bâtiments communaux (gestion GTC complexe polyvalent, piscine, église ...)
- Création d'un multisports couvert
- Décarbonation



La section investissement permet également de régler des travaux de l'année précédente non facturés.

## UN RECOURS AUX AIDES POUR FINANCER LES PROJETS ÉVITANT LE RECOURS À L'EMPRUNT

Les aides permettent de financer les investissements et les projets nouveaux. Par ailleurs, les travaux programmés font l'objet de financements dans le cadre de la convention triennale avec le Département, de financements de l'État et de l'Europe. À noter un décalage entre paiements et encaissements des subventions qui a un effet sur la trésorerie qui est à 205 970 € au 1er janvier 2022.



## AUCUNE AUGMENTATION DES IMPÔTS – RÉFORME DE LA FISCALITÉ



- Taxe foncière bâtie : 37,19% (part commune : 15,84% et part départementale : 21,35%)
- Taxe foncière non bâtie : 62,40%

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Charges à caractère général	543 995	Atténuation de charges	40 500
Charges de personnel	626 650	Produits des services	152 100
Atténuation de produits	5 800	Impôts et taxes	827 628
Charges de gestion courant	166 988	Dotations et participations	529 197
Charges financières	1 000	Produits gestion courante	61 000
Charges exceptionnelles	400	Produits exceptionnels	9 100
Amortissements	4 640	Travaux régie	
Dépenses imprévues	20 000		
Virement à la section d'investissement	250 052		
<b>TOTAL</b>	<b>1 619 525</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 619 525</b>
<b>Résultat SF (autofinancement)</b>			<b>250 052</b>





SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES (en euros)	RESTE À RÉALISER	OPÉRATIONS 2022	RECETTES (en euros)	RESTE À RÉALISER	OPÉRATIONS 2022
Dépenses d'équipements		1 017 207,00	Subventions d'équipement	843 501,76	355 043,00
Immobilisations corporelles (21)	76 590,00	134 100,00	Virement sect. Fonctionnement		250 052,00
Immobilisations en cours (23)		859 000,00	Affectation des résultats		411 233,51
Immobilisations incorporelles (20)	555 838,00	24 107,00	FCTVA		205 000,00
Autres		3 000,00	TAM		40 000,00
Résultat antérieur reporté		314 530,03	Divers		3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>632 428,00</b>	<b>1 334 737,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>843 501,76</b>	<b>1 268 968,51</b>

La section d'investissement est votée en excédent en 2022 tout comme l'année 2021 – 145 305 €

### BUDGET DU CCAS

À partir du 1er avril 2022, le CCAS va assurer la gestion de la Résidence. Une responsable de structure a été recrutée et a pris ses fonctions le 21/03/2022.

Le budget du CCAS a inscrit pour l'année 2022 toutes les dépenses et les recettes pour le bon fonctionnement de ce nouveau service.

### BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER

Ce budget annexe a été créé en 2012.

Le 31 décembre 2021, seul un terrain reste en vente mais il est réservé par la commune.

Il est prévu une extension du lotissement sur la réserve foncière jouxtant les terrains vendus. Cette réserve foncière communale va être intégrée au budget annexe par des écritures de cessions.



# LA RÉSIDENCE

## UN NOUVEAU CONCEPT POUR LES SÉNIORS



Après avoir porté plusieurs politiques publiques dans la filière enfance, sport et l'associatif, nous venons d'investir dans la filière santé avec la création d'une maison médicale et dans l'autonomie avec la construction de **LA RÉSIDENCE**.

Trois partenaires sont liés par le projet :

- le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui a acheté le terrain sur lequel est implanté le projet,
- Corrèze Habitat qui a construit 12 logements (qui seront gérés par le CCAS),
- la Commune qui a construit la maison commune dite « de services ».

Les maisons aux toits d'ardoise destinées à accueillir les futurs habitants seniors présentent une très haute qualité de finition tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. La volonté d'offrir un lieu où il fait bon vivre à nos aînés a amené la commune à définir un concept que l'on appelle aujourd'hui « habitat intermédiaire » ou « habitat inclusif ». Ni habitat individuel ou isolé ni structure collective, cette nouvelle forme d'habitat maintient les personnes dans leur logement en leur permettant une liberté de choix ou de participation aux activités.

Pour assurer la sécurité des habitants, un système d'appel par bracelet, propre à **LA RÉSIDENCE**, a été mis en place. En cas de besoin, l'appel arrivera sur le téléphone du personnel d'astreinte qui pourra intervenir très rapidement.

Le service de restauration est systématiquement proposé tous les jours pour les repas de midi et assuré par la cuisine du restaurant scolaire.

Les services et activités sont organisés par la maison commune au cœur des logements, tout au long de la semaine. L'animation sera réalisée au quotidien par la responsable.

Les activités seront possibles avec le tissu associatif local mais aussi par le partage d'activités proposées par les habitants de **LA RÉSIDENCE**.



La salle à manger



Le salon



La terrasse



Le logement témoin



Une chambre d'accueil temporaire

La maison commune propose deux chambres pour des accueils temporaires et transitoires entre un séjour hospitalier et un retour à domicile. Elles peuvent également permettre de bénéficier d'une solution d'hébergement pendant l'absence des proches ou aidants ou dans une situation d'urgence. Cette offre d'hébergement peut également être proposée à toute personne venant visiter un habitant de **LA RÉSIDENCE**.

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) JOUE UN RÔLE CLÉ DANS LA VIE DE LA RÉSIDENCE.

En effet, il est chargé de la gestion de l'ensemble de **LA RÉSIDENCE** : gestion des locations, de la maison commune, des chambres temporaires, des animations à proposer aux locataires.

Pour mener à bien ces missions, Pauline BIAUSSAC a été recrutée, à compter du 21 mars 2022 en qualité de responsable.

Pauline est née à Sainte-Féréole en 1996. Elle a en charge la gestion au quotidien de la structure. Logée dans un appartement situé au 1er étage de la maison commune, elle est au plus près pour assurer la sécurité et le bien-être des habitants.

Jenny REGNEZ a été recrutée à compter du 28 mars 2022 pour assurer l'entretien de la structure et le remplacement de la responsable, avec Pauline elle assurera les astreintes de nuit pour répondre aux appels d'urgence des locataires en cas de problème.

Une aide financière du département permettra le financement de l'animation de **LA RÉSIDENCE** pendant quelques années dans le cadre d'une convention avec la Caisse Nationale de Solidarité Active (CNSA).

## L'ASSOCIATION AUTONOMIE

Elle recrutera progressivement plusieurs salariés qui pourront être sollicités par les locataires pour effectuer des heures d'aide au ménage. À l'avenir, cette association pourra proposer des services nouveaux aux seniors de la commune.

## UN PROJET DURABLE ET RAISONNÉ AVEC LA GÉOTHERMIE PROFONDE

L'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre préconisait un chauffage au gaz moins onéreux en investissement. Le groupe de travail municipal en charge du dossier a commandé une étude sur les différents modes de chauffage et éventuellement de climatisation à mettre en œuvre de manière individuelle ou collective tant en investissement qu'en fonctionnement sur la globalité du projet.

Le bureau d'études a rendu ses travaux avec un panel de 10 propositions. Cette étude démontrait que la géothermie profonde sur champ de sondes était le système le plus cher en investissement mais le moins onéreux en fonctionnement.

Une phase de test a permis de conclure que « le site de Sainte-Féréole bénéficie d'un sous-sol particulièrement propice en matière de géothermie ». C'est donc ce mode de chauffage qui a été retenu et la commune a pris en charge la totalité de l'investissement.

### Plan de financement Maison commune de la Résidence (hors investissement des 12 logements par Corrèze Habitat)

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Travaux Maison Commune	739 921,05€	Conseil Régional	92 546,48€
Mobilier, matériel	86 141,79€	DETR	175 000,00€
		FST	30 000,00€
		CD19	102 688,00€
		ADEME	55 200,00€
<b>TOTAL</b>	<b>826 062,84€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>455 434,48€</b>

## ZOOM SUR LES ÉLUES EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE



**BERNADETTE BLANCHARD** est 1ère adjointe dans l'équipe municipale et est élue aux côtés de Henri Soulier depuis 1995. Elle a en charge les affaires générales et les affaires sociales. Elle est vice-présidente du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Elle est déléguée à l'Instance de Coordination de l'Autonomie du canton depuis 1996.

Vous l'avez compris, le champ social est un domaine de prédilection pour Bernadette. C'est ainsi qu'elle a été chargée par le maire, Henri Soulier, de constituer un groupe de travail avec pour mission de réfléchir à l'accueil, au sein de la commune, des personnes qui ont des difficultés pour rester à leur domicile mais qui ne relèvent pas d'un hébergement en EHPAD. Ce groupe constitué de Fabienne Courdurié, Daniel Soularue et Sandrine Bussièrès, après avoir visité plusieurs établissements en Corrèze, a rendu ses conclusions qui ont abouti

au projet qui vient de voir le jour.



C'est le deuxième mandat municipal pour **FABIENNE COURDURIÉ**. Elle est conseillère déléguée aux affaires sociales et à ce titre a été associée de très près au dossier de La Résidence.

Membre de l'équipe qui a mené la réflexion autour de sa mise en place, Fabienne a suivi les travaux de construction de La Résidence, participé aux études pour l'agencer, l'aménager, la meubler.

Elle a assuré également la promotion de ces maisons auprès de nos anciens autonomes qui souhaitent continuer à vivre sur leur commune au plus près de services adaptés et dans une ambiance conviviale. Elle va participer à la gestion courante de l'établissement, de ses personnels, toujours avec le souci du bien-être et de la sécurité des personnes y habitant.

Mariée et mère de grands enfants, Fabienne Courdurié sait allier vie professionnelle, vie municipale, mais aussi vie associative puisqu'elle est secrétaire de l'association Expressions ; elle prend plaisir à conduire et suivre les projets, avec sens de l'intérêt général et qualité de vie pour la population.

Un groupe de travail lié aux affaires sociales s'est constitué avec Marie LACOMBE, Patricia BUISSON, Daniel SOULARUE et s'est investi dans ce dossier aux côtés de Bernadette et de Fabienne. Le groupe a travaillé sur l'agencement et le fonctionnement de **LA RÉSIDENCE**. Éric BOUYOUX, conseiller délégué aux travaux, a suivi au quotidien le chantier.

Les premiers habitants de **LA RÉSIDENCE** sont arrivés mi-avril. Les Portes Ouvertes ont connu un vif succès, une centaine de visiteurs a déambulé tout au long de la journée et les questions n'ont pas manqué sur le fonctionnement de ce nouveau concept.



# DÉCARBONATION

## SAINTE-FÉRÉOLE AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le programme de la municipalité marque la volonté de sa transition énergétique en s'engageant dans la production d'énergie non carbonée autour de quatre investissements majeurs :

### 1/ CHOIX DE LA GÉOTHERMIE PROFONDE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Création d'un système de chauffage pour le site de la résidence, composée de 12 logements et d'une maison commune, s'appuyant sur la technologie de la géothermie profonde avec un système de forages à plus de 120 m et permettant d'assurer une régulation thermique adaptée à chaque saison pilotée et contrôlée par informatique. L'ADEME, à hauteur de 65 000 Euros (Études et Investissements) et le Conseil départemental, à hauteur de 60 000 €, ont fortement contribué à la réalisation de cet équipement innovant.



### 2/ UNE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION ÉLECTRIQUE COLLECTIVE Atelier Communal - École - Complexe sportif

Cette production garantit une autoconsommation permanente et en réseau de ses bâtiments. Toute production non consommée est reversée au réseau électrique et vendue (hors frais de transport) à un opérateur. Trois équipements adaptés à cette production ont été identifiés pour permettre cette production : le garage-atelier municipal, le toit terrasse de l'école primaire et maternelle et aux abords du complexe sportif.

Le DSIL et le Conseil départemental de la Corrèze sont les principaux financeurs de ces dossiers

### 3/ UN PLAN DE DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ce plan engagé en 2022 illustre le parti-pris des élus de Sainte-Féréole de vouloir anticiper le mouvement de décarbonation fixé par l'État à l'horizon 2050 et atteindre cet objectif dès 2023 ! Les chaudières au fioul ou au gaz de l'école, du restaurant scolaire ou de la mairie seront progressivement remplacées par un réseau de pompes à chaleur complémentaires des équipements de production et d'autoconsommation associés à ces bâtiments.

La commune a vocation à devenir productrice et auto-consommatrice d'énergie renouvelable et durable et devra encore anticiper et absorber d'autres chocs de transitions économiques et sociétaux en développant à l'avenir son propre réseau de productions et de distributions d'énergie.

## DU NOUVEAU POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

La commune s'est dotée de nouveaux équipements pour le bien-être des enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Les travaux débutés en juillet 2021 sont terminés : la nouvelle cuisine est livrée et le self est mis en place. Ce sont près de 400 000 euros qui ont été investis à la charge de la commune.



### CE QUI CHANGE :

- une cuisine neuve, moderne, aux normes actuelles et équipée de nouveaux matériels (une sauteuse, un four 10 niveaux, une friteuse, un « batteur mélangeur », un « robot coupe », une « éplucheuse »...); la cheffe de cuisine pourra faire plus de préparations « maison ».
- un self pour les élèves de primaire qui se servent donc au plateau avant de se rendre à table.

L'arrivée du self est une vraie transformation pour notre cantine ; sa mise en service va permettre à chaque jeune de gagner en autonomie et en responsabilité. Cet investissement marque un vrai tournant pour la restauration scolaire à Sainte-Féréole.

### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Travaux et Maîtrise d'oeuvre	398 260,79€	DETR	105 054,10€
		FST	30 000,00€
		CD19	30 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>398 260,79€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 054,10€</b>



### LE SELF, QU'EST-CE-QUE ÇA CHANGE POUR LES PRIMAIRES ?

- une responsabilisation avec le service au plateau, le tri des déchets en fin de service
- un plateau composé par l'élève avec l'entrée, le plat, le fromage, le dessert
- un cadre rajeuni, mieux insonorisé, avec une vraie circulation entrée et sortie
- une surveillance améliorée avant et après le repas dans la cour où deux agents municipaux sont présents
- un passage fluide sur la ligne de self avec un passage des classes du CP au CM2 (CP, CE1, CE2 puis CE2, CM1, CM2).

### UNE NOUVELLE CHEFFE DE CUISINE

Madame Isabelle Teulet est entrée en fonction au 1er mars, succédant à Olivier Grelier qui a donné une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Mme Teulet est donc la nouvelle cheffe de cuisine ; elle a une expérience dans la cuisine de collectivité et a aussi cuisiné en restaurant. Dynamique et investie, Mme Teulet prend ses marques rapidement dans une toute nouvelle structure, avec des matériels neufs et adaptés.





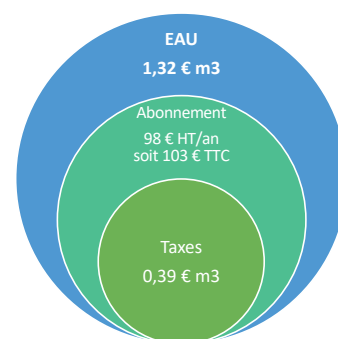
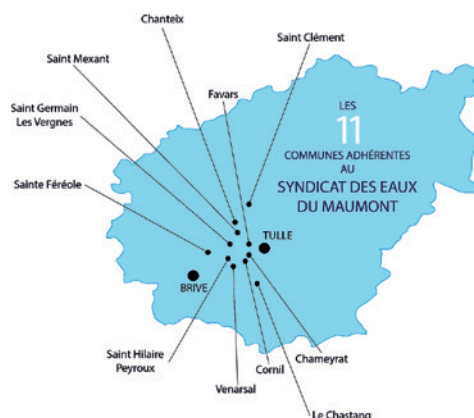
## LE CYCLE DE L'EAU

### L'EAU

L'eau est un bien précieux qui doit nous amener à être vigilant sur sa ressource, sa qualité et sa gestion. La commune de Sainte-Féréole est alimentée par le syndicat des eaux du Maumont, dont le siège est à Favars.

Au-delà des captages d'eau situés sur la commune, le château d'eau est alimenté par la retenue de l'Eau Grande située à Saint Mexant.

La commune comptait 1076 abonnés fin 2020.



Le prix de l'eau, géré par le syndicat, est aujourd'hui constitué de 3 volets :

À Sainte-Féréole, selon le Syndicat des Eaux du Maumont, la consommation moyenne d'un foyer est de 120 m<sup>3</sup> par an.

### L'ASSAINISSEMENT

Les frais d'assainissement, eaux usées, sont facturés par l'Agglo de Brive.

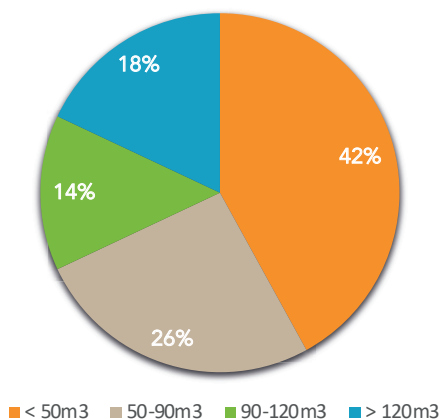
Pour les foyers dont l'assainissement est connecté au collectif, le coût est d'environ 180 € par an pour un rejet moyen de 75 m<sup>3</sup>.

Un assainissement individuel oblige à faire contrôler votre système par un SPANC tous les 5 ans.

### QUELQUES CHIFFRES (données 2020) Assainissement collectif :

- 483 abonnés
- 36 333 m<sup>3</sup> rejetés au réseau de collecte
- Rejet moyen par abonné : 75m<sup>3</sup>/an

### Répartition des volumes de rejet/abonné



## PORTRAIT : UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À SAINTE-FÉRÉOLE

Un poste de Conseiller Numérique France Services a été ouvert à Sainte Féréole dans le cadre du dispositif mis en place par l'État. Loïc est en poste pour vous accompagner.



**Bonjour Loïc ! Parle-nous de ton parcours et de ce qui t'amène dans notre commune.**

Bonjour, j'ai 42 ans et suis originaire du Maine-et-Loire. Je travaille dans le secteur de l'accompagnement et de la médiation numérique depuis 2010, lors de mon arrivée en Corrèze. Après une carrière dans le secteur privé et associatif, j'ai répondu à l'annonce du Maire de Sainte-Féréole.

**Peux-tu nous en dire davantage sur ton métier ?**

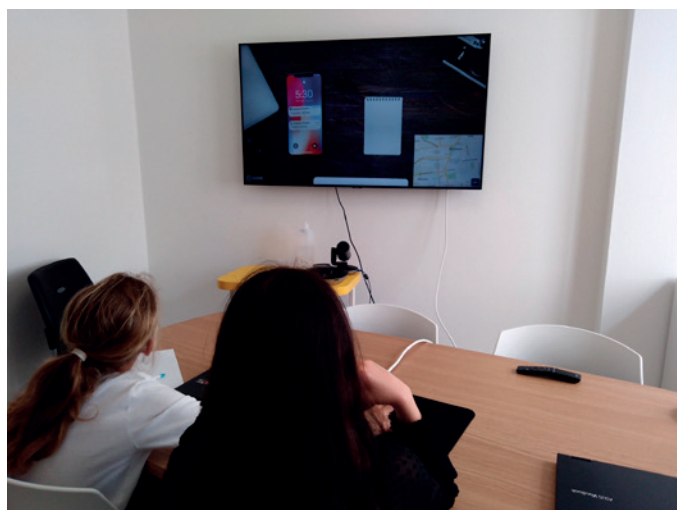
Actuellement, presque tous les services administratifs sont dématérialisés (accessibles en ligne). Les outils et leurs usages évoluent rapidement. Il y a un fossé qui se creuse de plus en plus dans la population : entre ceux qui sont familiers avec l'informatique et les personnes qui en sont éloignées. Mon rôle est d'accompagner les Flégeolois dans l'apprentissage et l'approfondissement des usages du numérique. Plus qu'un apport technique, c'est avant tout un métier au contact de l'humain.

**Depuis le début de l'année, combien de personnes as-tu accompagné à l'Espace France Services ?**

J'ai effectué une centaine d'accompagnements, que ce soit auprès des associations (La Rose des Vents, S.D.ZI...) mais aussi auprès des particuliers. En médiation individuelle ou en atelier collectif. Mais je suis mobile, puisque le véhicule de service de la mairie me permet de me rendre au domicile des habitants. Pratique pour les personnes ne pouvant se déplacer à mon bureau.

**Quelle est ta feuille de route pour les prochains mois ?**

L'objectif des prochains mois est de mieux faire connaître mes services auprès des Flégeolois. Je travaille également à l'élaboration de planning d'ateliers en récoltant les besoins des usagers au travers d'un questionnaire que les habitants peuvent remplir au format papier disponible en mairie, à l'Espace France Services et à la salle du temps libre ou numérique <https://vu.fr/BISG>. Je désire également ouvrir le service aux entreprises, artisans et agriculteurs.



Atelier Enfants :  
Connais-tu la réalité augmentée ?



## DÉCÈS DE PIERRE CROUCHET



Pierre CROUCHET est décédé le 13 octobre 2021, brutalement, à l'âge de 74 ans.

Il était né le 25 mai 1947 à Saint-Ybard où ses parents tenaient un bistrot. Plus tard dans la ferme familiale, Pierre s'est découvert une vraie passion pour le métier de la terre.

Cependant, brillant élève, il a décidé de faire des études de pharmacie.

Avec son épouse Annick, également pharmacienne, ils ont ouvert une pharmacie dans l'immeuble Pierrefitte sur la place de l'église de Sainte-Féréole le 13 août 1979. Puis en septembre 1986 ils ont acheté la propriété Chassaing où ils ont installé leur pharmacie. Ils ont eu trois enfants, François, Sophie et Julien. Pierre s'est investi dans la vie associative notamment dans le club de tennis. En 1995 il est élu dans l'équipe d'Henri Soulier, Demain Sainte-Féréole, et le restera jusqu'en 2014. En 2008 à la création de la CAB (Communauté d'Agglomération de Brive), il siège en qualité de délégué de la commune de Sainte-Féréole.

Durant tout son mandat électoral et jusqu'à son décès, il est membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Pendant toute cette période, Pierre Crouchet s'est aussi beaucoup investi dans la défense, la promotion et l'orientation du métier de pharmacien notamment de la Pharmacie Rurale et à la Fédération Syndicale des Pharmaciens de France. Il fut le créateur du groupe de réflexion PEPS (Pharmaciens et Partenaires pour la Santé) et dans l'équipe qui créa et développa Cyclamed.

En plus de toute cette activité, Pierre aimait se ressourcer dans son exploitation agricole de Saint-Ybard. Pierre était un personnage, attachant, humain, avec un vrai sens de l'amitié.

Il était Chevalier de l'Ordre National du Mérite, décoration remise par M. Pierre Deloménie en mai 2009. En 2017 il a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent pour ses trois mandats consécutifs au sein du Conseil Municipal de Sainte-Féréole

En hommage, une minute de silence a été observée lors du conseil municipal du 26 novembre 2021.

## CENTRE DE LOISIRS - ALSH

Au Centre de loisirs, les enfants peuvent être accueillis pendant les vacances et ils sont pris en charge par toute l'équipe d'animation sous la conduite efficace et professionnelle d'Audrey.



Pendant les congés de décembre, une nouvelle fois les enfants de Sainte-Féréole ont été très sages. C'est ainsi que le Père Noël leur a apporté de quoi s'amuser au centre de loisirs : des jeux de société, de nombreux livres pour les pauses lecture et des jeux pour les récréations !

Durant la première semaine des vacances d'hiver, les enfants ont eu la tête dans les étoiles avec un programme qui leur a permis de découvrir le système solaire ainsi que des éléments de la conquête spatiale. Leur imagination a également été sollicitée à travers notamment les vies extraterrestres.



La deuxième semaine, les enfants ont aussi voyagé mais moins loin ! Il a été question pour eux de découvrir des aspects des différentes cultures européennes : sports, arts, architectures, cuisine... Le centre de loisirs reste la meilleure option pour voyager sans visa !



## LES AGENTS TECHNIQUES TOUJOURS TRÈS ACTIFS

Sous la responsabilité de Denis SOREAU, l'équipe technique a rempli plusieurs missions clé pour le confort de tous et l'entretien de la commune.

Parmi beaucoup d'actions du quotidien, citons l'entretien du bourg et des villages, les tailles d'hiver et la remise en forme des espaces verts, la rénovation complète de la fontaine publique de Laubeyrie, la restauration de murets, notamment ceux bordant la Résidence, l'entretien du chemin de mémoire, l'entretien et le goudronnage de routes (allée des Combrailles sur 60 m, la route de la Borie basse sur 700 m, le chemin de la Vacherie haute sur 300 m, la route de la Cacalerie sur 200 m).

Notons que du matériel usagé a été vendu (camion, niveleuse, bouillie) ; ainsi l'achat d'un nouveau camion, indispensable pour mener à bien les missions d'entretien, est prévu au budget 2022.



## LA VIE SOCIALE ... AVEC LA COVID

Les contraintes sanitaires dues à l'épidémie du coronavirus nous ont contraints à supprimer ou reporter les manifestations qui se déroulent habituellement en début d'année.

Ainsi, la cérémonie des vœux au personnel a été annulée. L'accueil des nouveaux arrivants qui devaient se tenir en ce début d'année 2022 a été reporté au 7 mai. Le repas des aînés n'a pu se tenir comme traditionnellement en janvier, ni être organisé au printemps compte tenu de la reprise de l'épidémie. De même les visites aux personnes hébergées dans les EHPAD habituellement effectuées en janvier n'ont pu se faire. Espérons que dans les prochaines semaines ces visites pourront reprendre.

## ATTRACTIVITÉ ET DÉMOGRAPHIE

La Commune de Sainte-Féréole a attiré l'attention suite à la publication de l'INSEE concernant la population.

La population continue à augmenter tout en restant sur une progression raisonnée.

En dépassant 2 000 habitants, Sainte-Féréole rejoint une strate de taille de commune qui lui permet de bénéficier d'équipements et de services déterminants pour des nouveaux arrivants.

La commune est aujourd'hui attractive pour des familles qui trouvent écoles, services médicaux, paramédicaux, de sports et loisirs, mais aussi pour des seniors souhaitant revenir vivre dans leur région au moment de la retraite auprès de leurs enfants.

La commune présente donc une structuration de sa population assez équilibrée entre un tiers de jeunes (0-30 ans), un tiers de familles et d'actifs (30-60 ans) et un tiers de seniors (plus de 60 ans).



CHIFFRES 2021 :

14 NAISSANCES

31 DÉCÈS

Ils traduisent notre pyramide des âges actuelle.

Est-il nécessaire de préciser que l'ensemble de la population trouve un grand plaisir à se retrouver lors de moments empreints de ce qui est devenu la cause de l'attractivité de la commune et sa marque : la convivialité !



## CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

### COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1914



#### LA BESSE - SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021



Extraits de l'allocution de M. Henri Soulier, maire.  
 « ...Imaginons un instant l'image de ces 18 jeunes jonchant le sol à l'endroit où nous nous trouvons. Cet endroit, cette terre, est nourri du sang qui a coulé ici... Il serait vain, et même irresponsable, de refuser de comprendre, d'analyser et de corriger toutes les déviations, et souvent les fanatismes qui conduisent à ces horreurs.

... Nous avons, nous tous ici présents, les yeux et l'esprit tournés en cet instant, vers le passé, vers le 15 novembre 1943. Nous avons aussi l'obligation de tourner la tête et de regarder devant nous. Nous devons nous interroger sur les valeurs universelles

de Patrie, de République et de consensus sociétal qui sont de plus en plus souvent remis en cause et qui subissent des outrages intolérables.

... Qui peut contester que la France est notre Patrie et que des millions de morts ont protégé cet idéal. Mais alors, comment accepter que l'on brûle notre drapeau, que l'on laisse siffler la Marseillaise, que l'on ne puisse plus quelques fois et de plus en plus souvent enseigner son Histoire. Une patrie respectée ne peut l'être qu'avec l'apport d'un État fort et d'une République exigeante...

... Vous comprendrez que l'on ne puisse pas venir plusieurs fois par an devant les Monuments aux morts des 36 000 communes de France, commémorer nos morts en leur promettant que la paix est devenue notre combat, avec la promesse du « plus jamais ça » et ne rien faire quand le danger commence à prendre forme. Ce serait pure lâcheté. Le respect des lois, le respect de la Patrie, le respect du pacte social sont des socles inviolables... Seule la fermeté de nous tous nous permettra de préserver l'unité de notre pays à qui tant de morts au champ d'honneur ont sacrifié leur vie.

Vous qui êtes tombés sur ce sol, vous portiez cet idéal de liberté et d'indépendance. Nous ne devons pas et nous ne pouvons pas vous décevoir. »

### COMMÉMORATION DU 60E ANNIVERSAIRE DU CESSZ-LE-FEU EN ALGÉRIE DU 19 MARS



### CÉRÉMONIES DU 8 MAI ET DU SOUVENIR DE PIERRE CHAUMEIL



## GROUPE PATRIMOINE

### LA FONTAINE PUBLIQUE DE LAUBEYRIE RÉNOVÉE

Le Groupe Patrimoine de la commune a obtenu l'aval de la mairie pour rénover la fontaine publique de Laubeyrie. Elle était envahie par la végétation, son toit effondré reposait au fond, l'eau n'en coulait plus... Ce sont les agents municipaux qui ont restauré ce patrimoine rural. Ils ont remonté une charpente, refait le toit avec les « claveaux » d'ardoise de Travassac récupérés sur place, consolidé la maçonnerie si besoin, sécurisé avec une nouvelle barrière bois sur le modèle de l'ancienne et une grille sur le « puits ». Ils ont accompli un travail remarquable et précis rendant à la fontaine son lustre d'antan et faisant à nouveau couler l'eau en ce lieu.

La fontaine servait à l'alimentation en eau des habitants du village avant l'arrivée de l'eau courante dans les années 1950. Elle est alimentée par une source qui a toujours eu un bon débit.

En 1931, le conseil municipal de Sainte-Féréole avait décidé de restaurer et de construire un bâti maçonné pour la fontaine de Laubeyrie qui existait déjà mais sous un aspect différent ; c'est ce bâti qui a été rénové en 2022.

90 ans plus tard, le Groupe Patrimoine, la mairie et son équipe technique sous la conduite de Denis ont redonné vie à la fontaine qui a marqué plusieurs générations de personnes. Située sur un chemin très emprunté, la fontaine est désormais découverte (ou redécouverte) par les promeneurs. Le Groupe patrimoine ne manquera pas de célébrer cette renaissance aux beaux jours, sur place, avec les habitants de Laubeyrie.



Avant



Après

Le Groupe Patrimoine travaille actuellement à l'écriture d'un ouvrage sur la vie de la commune et de ses habitants entre 1920 et 1970 ; l'objet étant aussi de montrer les changements structurels qui ont lieu durant ces cinquante années (transports, électrification, adduction d'eau, habitat, école, sport, ...). Si vous avez des photographies de cette époque, des documents instructifs, n'hésitez pas à les présenter au secrétariat de mairie qui transmettra ; merci d'avance.

Dans le prochain Bulletin, nous parlerons de l'initiative d'un habitant d'un village pour restaurer une croix de carrefour.

# En Bref...

## NOËL A SCINTILLÉ À SAINTE-FÉREOLE !

Du vendredi 4 décembre à la renaissance du Marché de Noël le dimanche 19 décembre dans un contexte sanitaire encore difficile, l'esprit de Noël et des fêtes de fin d'année a perduré au sein la commune.

Les festivités initiées par la mairie et accompagnées par les associations de la commune ont permis de réaliser deux temps forts le marché de l'Avent et le marché de Noël.

Ces temps forts ont été agrémentés de très belles animations comme le dimanche 19 décembre la Chorale de Noël proposée par l'association Expression accompagnée de la Chorale d'Yssandon, par la présence remarquée du Père Noël qui a eu beaucoup de travail avec ses équipes pour répondre aux très nombreuses lettres déposées dans la boîte aux lettres spécialement installée sur la Place.

La municipalité et la commission évènement remercient très sincèrement les associations engagées : la SSSF, l'APE, Expressions, La Rose des Vents, Loris Enfant Sourire, le Comité des Fêtes, ... Les membres du bureau de la Flégeoloise et les équipes techniques municipales ont œuvré et participé grandement à la réussite de ces festivités dans la décoration et les illuminations du bourg ainsi qu'à la réalisation de magnifiques comptoirs et chalets de Noël.



## BIENNALE INTERNATIONALE D'AQUARELLES 23 JUILLET – 7 AOÛT 2022

L'association « Expressions » a décidé en septembre dernier de relancer la Biennale d'aquarelles après 6 années d'interruption. Un groupe de bénévoles s'est constitué autour de Marie-Hélène Marthon, vice-présidente d'« Expressions », pour faire revivre cette manifestation culturelle de renom qui a porté haut les couleurs de Sainte-Féréole.

Elle se déroulera sur une quinzaine, du 23 juillet au 7 août 2022, et désormais sur un seul site, dans les différentes salles du Complexe Sportif. Ce sont 52 aquarellistes de plusieurs pays et 8 carnettistes qui sont inscrits.



« Expressions » contribue au financement d'ateliers d'aquarelles auprès des élèves de l'école de Sainte-Féréole et du Centre de loisirs de la commune ; ils sont mis en œuvre au printemps par l'artiste André Fialip.

Dès à présent, tous les bénévoles sont impliqués, et les sponsors, la Mairie de Sainte-Féréole aident à la mise en œuvre de cette importante manifestation culturelle.

Les personnes qui peuvent héberger quelques jours les artistes qui viennent dans la commune peuvent se faire connaître auprès de l'association.

Site : <https://biennaleaquarelle-saintefereole.fr/>,  
sur Facebook « BiennaleAquarelleSantaFe19 »

## LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE ONT OUVERT LEURS PORTES !

Samedi 2 avril, à l'invitation de Monsieur le Maire et de l'ensemble du Conseil Municipal, se sont tenues les portes ouvertes des dernières réalisations municipales.

Une occasion était donnée aux habitants de découvrir chacun des 3 équipements réalisés avec des accueils personnalisés et des visites assurées par les élus.

**La RÉSIDENCE** : Un habitat inclusif pour seniors dont le concept en cœur du bourg, avec une maison de plain-pied pour chacun et une maison commune pour les moments partagés comme les déjeuners et les activités, a particulièrement séduit les visiteurs. La qualité des finitions et des matériaux utilisés a été soulignée par les visiteurs.



**Le RESTAURANT SCOLAIRE et le SELF SERVICE** : La visite permettait de découvrir la réorganisation complète de la cuisine en respectant les normes en vigueur et le principe de la marche en avant. Les espaces ont été réorganisés pour une organisation plus sereine de la pause méridienne.

**L'ESPACE FRANCE SERVICES** : L'occasion était donnée aux élus et au personnel de présenter le large panel de services accessibles aux habitants pour un grand nombre de démarches administratives et pour profiter de conseils numériques individualisés ou en groupe. Les visiteurs ont pu découvrir le niveau d'équipement de cet espace qui intègre également les services postaux.



# Le Coin des Associations

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le 19 mars, l'APE (Association des Parents d'Élèves) de Sainte-Féréole s'habillait aux couleurs de l'Irlande pour fêter la Saint Patrick à la grande salle de Sainte-Féréole. La soirée, animée par le groupe de musique « les patients du Docteur Kim », se déroulait dans une ambiance conviviale autour de la buvette ou assis à table pour déguster viande de bœuf cuite à la plancha et frites accompagnées par les plats salés et sucrés apportés par les parents d'élèves que l'APE remercie sincèrement. La soirée s'est poursuivie jusqu'au milieu de la nuit où les tables se sont petit à petit vidées au profit de la piste de danse qui résonne encore à ce jour.



Une soirée réussie qui ne manquera pas d'être encore meilleure l'année prochaine ! L'APE remercie tous les participants à la soirée pour leur bonne humeur et leur sourire ainsi que la mairie et la Flégeoise pour leur aide technique.

On se retrouve le 14 mai pour notre incontournable loto et on vous espère nombreux !

Pierre Gisbert, Vice-président de l'APE

## DON DU SANG

Merci aux généreux donateurs qui, par leur geste, offrent un peu de vie aux malades.

**1 Don de sang = 3 Vies Sauvées**



Nos collectes de 2021 ont été plutôt très satisfaisantes, surtout en cette période bien compliquée : 212 dons sur les 4 collectes.

Cette année les collectes sont programmées :

- Jeudi 31 mars
- Jeudi 9 juin
- Lundi 19 septembre
- Mercredi 28 décembre

Nous comptons sur vous encore plus nombreux.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions pour un moment agréable et convivial.

## ASSOCIATION INTERCOMMUNALES DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Vice Présidente : Martine PAGNON - 06 78 49 0113

Membres : Jeanine Bécot - Denise Verlhac - Sylvie Escure  
- Raymond Laporte - Josy Rantian - Simone Aymard -  
Lucette Bussière - Josy Froidefond - Bernadette Blanchard



# Le Coin des Associations

## EXPRESSIONS



L'objet de l'association « Expressions » est avant tout la rencontre, la découverte, le plaisir de créer et d'être ensemble. À ce jour tous les ateliers ont repris leur rythme de croisière et tous, adhérents, responsables d'ateliers, membres du bureau sont satisfaits de pouvoir retrouver activités et lien social.

« Expressions » a participé au marché de Noël le 19 décembre dernier. C'était une première : la chorale a donné un concert apprécié en l'église de Sainte-Féréole ; elle était appuyée par celle d'Yssandon

car la cheffe de chœur Félicie assure la formation des deux groupes. De même une adhérente de la broderie, Mimi, a tenu un chalet sur la place du marché et a connu un vif succès. Nul doute que l'année prochaine, l'offre sera encore plus étendue pour les animations de Noël.

« Expressions » relance la Biennale internationale d'aquarelles après 6 années d'interruption ; l'affiche retenue pour cette 5e Biennale figure sur la 4e page de couverture de ce bulletin. Un groupe spécifique s'est créé pour mettre en musique cette importante manifestation qui nécessite une lourde organisation ; que toutes et tous soient remerciés, anciens et aussi nouveaux qui s'investissent à fond ! De même, merci à l'atelier Aquarelle qui a fourni des œuvres qui ont alimenté le site internet de la Biennale.



N'hésitez pas à contacter les responsables d'ateliers, toujours disponibles, pour vous renseigner et participer :

- Aquarelle avec François - 06 73 46 05 63
- Cartonnage avec Annick - 06 13 87 52 34
- Chorale et Maintien corporel avec Monique - 06 24 97 12 53
- Un point C Tout -Broderie avec Christine - 06 07 26 63 30
- Initiation Anglais avec Margot - 05 55 25 78 50
- Maquettes avec Lionel - 06 18 71 10 57
- Théâtre enfants avec Carine - 06 17 03 22 31
- Tricot passion avec Sylvette - 06 20 51 45 31

### À VENIR :

- Spectacle Théâtre des enfants le vendredi 10 juin à 20h30 (salle du temps libre)
- Concert de la Chorale le 12 juin prochain (église de Sainte-Féréole)
- Biennale Internationale d'Aquarelles du 23 juillet au 7 août (salles du stade)
- En projet, en partenariat peut être avec le Syndicat des Initiatives : atelier Qi Gong - Le Qi Gong est une gymnastique douce et lente issue de la Médecine Traditionnelle Chinoise. Du chinois « qi » qui signifie « énergie » et « gong » qui veut dire « le travail », le Qi Gong est le travail de l'énergie via le corps.

Le président, Eric VERNAT







## SYNDICAT DES INITIATIVES DE SAINTE-FÉRÉOLE

### BUREAU :

Présidente : OUFFAURE Brigitte  
Trésorière : FADAT Francine  
Secrétaire : GERAUD Michèle

**ATELIERS PERMANENTS** : Maison des associations  
2e étage, sauf Généalogie : 1er étage

**SCRABBLE** : lundi 14h-16h - Michèle GERAUD

**GÉNÉALOGIE** : mardi 14h-16h - J.F MADRANGES

**COUTURE** : jeudi 14h-17h - Michèle GERAUD

**PATCHWORK** : samedi 14h-17h - Josy VERLHAC

**ÉCRITURE (mensuel)** : dernier vendredi du mois  
17h-19h - Mado CAHUZAC

**ÉVÉNEMENTIELS** : Anne-Marie LACOMBE DALIX  
et Brigitte UMINSKI

En respectant scrupuleusement les consignes sanitaires, tous nos ateliers ont repris dès juin 2021 sans interruption, essayant de rattraper le temps perdu et retrouver le bien vivre ensemble.

Grâce à l'ingéniosité de quelques personnes et tout en respectant le nom de notre association, une nouvelle appellation a vu le jour : le S des Zi et un nouveau logo a été créé, un carré représentant une structure stable, bien ancrée de couleur verte pour la nature, le calme, la tranquillité, la sérénité, des pointillés pour tous les ateliers et ceux à venir, la flèche vers le haut pour l'évolution, la marche en avant.



Nous avons créé une boîte mail où tout un chacun peut nous écrire : [sdesisaintefereole@gmail.com](mailto:sdesisaintefereole@gmail.com)  
Nous avons créé également une [page Facebook](#).  
Nos projets foisonnent. Souhaitons que le printemps soit annonciateur de jours plus sereins.  
Au plaisir de se revoir

La Présidente, Brigitte OUFFAURE

## LA ROSE DES VENTS TOUJOURS DYNAMIQUE A BIEN COMMENCÉ SA SAISON

Tout d'abord en participant aux marchés de l'Avent et de Noël, plusieurs de nos adhérents ont bien joué le jeu en fabriquant des objets pour la vente au bénéfice de notre association et surtout pour le plaisir des enfants devant les petits pères Noël.

La marche tous les mardis après-midi rassemble une quinzaine de personnes nous permettant ainsi de redécouvrir les trésors de notre village et de ses alentours.



Un grand nombre de nos adhérents se sont déjà inscrits pour notre voyage d'une journée à Albi et Cordes sur Ciel.

### Personnes à contacter pour nous rejoindre :

- Simone Aimard : 06 10 12 41 82
- Janine Bécot : 06 70 35 93 82
- Annie Unternehr : 07 85 73 66 27
- Christiane Tranchandon : 06 08 12 81 50
- Dominique Canovas : 06 75 96 06 23

La Présidente, Simone AIMARD



## MUSIQUE ON DANSE

Musique on danse propose des cours de danse pour les enfants de 4 à 17 ans.

Pour la saison 2021-2022, nous avons 6 cours de danse répartis ainsi :



Les ouistitis (mardi de 17h à 18h)



Les guépards (mardi de 18h à 19h)



Les girls power (mercredi de 14h à 15h)



Les supers nanas  
(mercredi de 15h à 16h)



Les dauphins (vendredi de 17h à 18h)



Les licornes (vendredi de 18h à 19h)



St Valentin au Pilates

Musique on danse propose aussi des cours adultes :

- Toni stretch : lundi et mercredi de 8h 45 à 9 h 45 et de 10h à 11h
- Gym : Mardi de 19h à 20h
- Zumba : mardi de 20h à 21h
- Pilates : lundi de 20h15 à 21h15 et mercredi de 19h à 20h

Musique on danse a 20 ans cette année. Pour cette occasion, nous proposons à nos adhérents une soirée brésilienne avec spectacle et repas dansant qui se déroulera le 30 avril à la Grande Salle.  
(Photos au prochain Bulletin)

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous à :  
[musiqueondanse@gmail.com](mailto:musiqueondanse@gmail.com)

La Présidente, Sophie GOLFIER

# Le Coin des Associations

## ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINTE-FÉRÉOLE, LE PHÉNIX RENAÎT...



Face à la crise sanitaire, le bureau a dû faire face à une situation inédite et, de ce fait, mettre en place une équipe pour le respect des gestes barrières et la désinfection des locaux après chaque utilisation selon le protocole. Elle s'est employée durement et longuement pour comprendre et faire respecter les consignes du gouvernement.



En conséquence, le club a dû investir et gérer des coûts supplémentaires sur le budget de la saison. Malgré toute la ferveur du club, la compétition n'a pas pu se poursuivre. Toutefois, les équipes encadrantes des seniors et de l'école de foot, en accord avec le bureau, se sont adaptées et ont continué à pratiquer « le football » sans opposition. Elles ont ainsi permis aux différents acteurs de s'évader un instant de ce climat si pesant.

Grâce à cet engagement quotidien, une nouvelle saison a commencé avec un effectif pléthorique de plus de 60 licenciés seniors, 20 licenciées seniors féminines, 75 licenciés école de foot et une nouvelle équipe dirigeante encore plus motivée. Les équipes seniors, féminines et masculines, obtiennent de très bons résultats sur cette première phase de compétition aussi bien en championnat qu'en coupes.

Le club a participé aux animations de fin d'année notamment par la vente d'huitres, de vin et fromage tout en respectant le protocole sanitaire sur la place du Marché de la commune de Sainte-Féréole. Cette manifestation a été réalisée avec succès grâce à la qualité de ses produits et de nos bénévoles toujours aussi agréables et joyeux. D'autres animations sont en préparation pour le printemps et également le projet de participer à une compétition mondiale de jeunes en Espagne durant la période estivale.

Un grand stimulant pour relancer la motivation des jeunes joueurs mais aussi celle des éducateurs !

Le club et son équipe remercient tous ses joueurs, dirigeants, bénévoles, et partenaires qui participent au bon déroulement de sa vie et espèrent vous revoir prochainement pour partager ensemble de bons moments autour des terrains de football tout juste rénovés.

Le Président, Laurent DELPY



# Le Coin des Associations

## COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes prépare ses prochaines manifestations qui se dérouleront essentiellement pendant la période estivale.

Pour démarrer la saison festive, plusieurs membres se sont réunis le samedi 9 avril dernier pour confectionner les fagots qui alimenteront le prochain Feu de la Saint Jean. Pas moins d'une soixantaine de fagots ont été réalisés et viendront compléter le stock non écoulé de l'année dernière. Le contexte sanitaire avait contraint l'association à annuler cette fête traditionnelle. Aussi, elle est heureuse de pouvoir la proposer à nouveau le samedi 26 juin sur le parking de la Grande Salle. Pour cette veillée, différents stands seront à disposition des visiteurs et l'ambiance sera assurée par le groupe Week End.

Avant ce samedi enflammé, le Comité des Fêtes propose de célébrer la fête de la Musique, le mardi 21 juin sur la place de l'Église à partir de 19h30. Le groupe Corrèzien « Les Air TT » assurera un concert pendant une partie de la soirée.

En ce qui concerne la suite du programme :

Dimanche 31 juillet, deux activités seront proposées : Les puces d'été et balade d'été à Santa Fé.

Pour la 7ème fois consécutive, la balade matinale se composera d'un circuit principal qui sera compris entre 12 et 15 kms ; le repérage et le tracé du nouveau parcours sont en cours d'identification au moment où est rédigé ce bulletin. Le départ sera donné sur la place de l'Église à partir de 8h30 et se terminera dans la brocante qui se tiendra dans le bourg toute la journée. Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours et un repas sera servi à midi pour ceux qui le souhaitent.



La fête votive et annuelle de Sainte-Féréole se tiendra cette année, les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 septembre. Le programme est également encore en construction au moment où est rédigé cet article mais voici la présentation de quelques éléments.

- Vendredi : Soirée à thème - Ambiance Retro / Disco
- Samedi :
  - Après midi : pétanque au stade ou nouvelle activité
  - Soirée au bourg avec un concert du groupe « Les Vikings »
- Dimanche : grande brocante et fête foraine autour de l'Église.

Commémoration au monument aux morts, repas à thème et ambiance assurée par un groupe musical, diverses animations tout au long de la journée.



Le comité des fêtes vous souhaite un été festif et convivial au sein des Fêtes de village.

Bien Festivement,

Le président, Jacques ROUHAUD

# Comptes-rendus des conseils municipaux

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL - 10 septembre 2021

### DÉCISION MODIFICATIVE

Fonctionnement	Diminution crédits	Augmentation crédits
Dépenses	21 600 €	35 353 €
Recettes	0 €	13 753 €
Investissement		
Dépenses	35 081 €	142 650 €
Recettes	0 €	93 335 €

UNANIMITÉ

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Cette opération entre dans le cadre de l'appel à projets de France Relance pour lequel un dossier a été déposé en décembre 2020. Il s'agit du remplacement des chaudières fioul des bâtiments scolaires et de la mairie, ainsi que la chaudière à gaz du bâtiment communal abritant la bibliothèque municipale par des pompes à chaleur.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	10 000 €	CD 19	34 590 €
Contrôle amiante	800 €	DETR ou DSIL subvention à demander	34 590 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage	3 000 €		
CT, CSPS	2 500 €	FCTVA	22 696 €
Travaux	95 000 €	Reste à charge Commune	46 484 €
Imprévis	4 000 €		
TOTAL HT	115 300 €		
TOTAL TTC	138 360 €	TOTAL TTC	138 360 €

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement.

UNANIMITÉ

### CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Corrèze Habitat envisage de construire 5 logements sociaux sur la réserve foncière restant sur la parcelle section AP numéro 252 d'une superficie de 1 214m<sup>2</sup> appartenant au CCAS et sur laquelle est implantée la résidence autonomie.

Le Conseil Municipal approuve l'implantation de ces 5 logements sociaux par Corrèze Habitat.

UNANIMITÉ

### EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Les textes prévoient des exonérations de plein droit de la taxe d'aménagement notamment pour les logements sociaux financés par un prêt locatif d'intégration (PLAI). Le Maire propose d'exonérer les logements qui seront

financés par un Prêt Locatif Social (PLUS).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

UNANIMITÉ

### FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ TARIFS JAUNES ET TARIFS VERTS – ACCORD CADRE – AJUSTEMENT DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'électricité, le conseil communautaire de l'Agglo de Brive a constitué un groupement de commande, dans lequel adhère la commune de Sainte-Féréole, concernant un accord cadre relatif à la fourniture d'électricité pour les tarifs verts et les tarifs jaunes.

Cet accord cadre avait donné lieu à un premier marché subséquent pour les années 2020 et 2021 et il doit maintenant faire l'objet d'un second marché subséquent pour les années 2022 et 2023 pour lequel il sera nécessaire de réunir à nouveau la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement. Suite aux élections municipales de 2020 il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux élus pour siéger à cette commission et donc de modifier l'article 7 de la convention concernant composition de la commission d'appel d'offres. Une nouvelle convention remplacera la précédente et précisera les nouveaux membres désignés.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention et désigne Monsieur Maurice GOLFIER en tant que titulaire et Monsieur Éric BOUYOUX en tant que suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres. Il autorise le lancement et l'attribution du second marché subséquent.

UNANIMITÉ

### VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES BATIMENTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ À BONS DE COMMANDES 2022 / 2024

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) se propose de monter un nouveau groupement de commandes pour renouveler le marché de vérifications techniques réglementaires et périodiques des bâtiments recevant du public et ceux régis par le code du travail. La CABB sera la coordonnatrice du groupement.

Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec maximum pour chaque commune. Il sera conclu pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025.

Pour la commune de Sainte-Féréole le montant prévisionnel du marché pour les quatre années est estimé à 8 000 € HT avec un montant total maxi pour les quatre ans de 17 600 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commande ainsi que la convention s'y afférant et désigne Monsieur Maurice GOLFIER en tant que titulaire et Monsieur Éric BOUYOUX en tant que suppléant pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offre du groupement.

UNANIMITÉ

# Comptes-rendus des conseils municipaux

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL – 26 novembre 2021

### DÉCISION MODIFICATIVE – Ajustement opération Espace France Services

Investissement	Diminution crédits	Augmentation crédits
Dépenses	3 000 €	3 000 €

UNANIMITÉ

### AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette selon la répartition ci-dessous :

Chapitres	BP 2021	Autorisation
204	29 880 €	7 470 €
21	553 902 €	138 475 €
23	1 627 259 €	406 814 €

Il est précisé que toutes les dépenses qui seront effectuées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2022.

UNANIMITÉ

### CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNE MULTI-SPORTS : DEMANDE DE FINANCEMENTS LEADER

Il est proposé la construction d'un espace jeune multisports abrité non clos à la disposition des jeunes de moins de 12 ans sur une esplanade près des stades.

L'architecte Mme Feuillet a dessiné ce projet qui a été estimé par le BE Dejante à 149 000 € HT (y compris la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS et le contrôleur technique).

Dans le cadre des crédits européens LEADER, il est possible d'obtenir des financements à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ce projet, accepte l'estimation du BE Dejante et désigne le BE Dejante, SIGMA et l'architecte Mme Feuillet comme maître d'œuvre. Il sollicite des financements européens LEADER à hauteur de 80% et fixe le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA.

UNANIMITÉ

### TRAVAUX DE DÉCARBONATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUE ET MAIRIE

Suite aux délibérations du Conseil Municipal du 23 février et du 10 septembre 2021 décidant de remplacer les chaudières fioul des bâtiments scolaires et de la mairie, ainsi que la chaudière à gaz du bâtiment communal abritant la bibliothèque municipale par des pompes à chaleur le BE LAI a été chargé de faire le diagnostic énergétique des bâtiments.

Les honoraires du BE LAI s'élèvent à 3 100 €HT pour le diagnostic énergétique des bâtiments scolaires et de la bibliothèque et à 1 450 €HT pour le diagnostic énergétique de la mairie.

Des financements DETR et du Conseil Départemental ont été accordés : 34 590 € pour la DETR et 34 590 € pour le CD19 (30 000 € pour les travaux et 4 590 € pour le diagnostic énergétique).

Le Maire propose de passer à la phase travaux répartis de la façon suivante :

Tranche ferme : bâtiments scolaires et bibliothèque estimée à 114 085 €HT (dont maîtrise d'œuvre : 9 800 €HT)

Tranche conditionnelle : mairie estimée à 23 735 €HT (dont maîtrise d'œuvre : 5 700€ HT)

Le Conseil Municipal accepte l'estimation du BE LAI et le désigne comme maître d'œuvre. Il fixe le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA, et précise que ces travaux se feront en deux tranches.

UNANIMITÉ

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FNACA

La FNACA demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau drapeau dont le montant est estimé à 857,67 €HT.

Il est proposé de participer à hauteur de 50% du montant HT du devis présenté, soit 429 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

UNANIMITÉ

### DOTATION ACHAT LIVRES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLASSE DE CM1

En 2019 et en 2020, la commune a attribué une dotation pour l'achat de manuels scolaires à hauteur de 1 000 € chaque année. Lors du dernier conseil d'école, Mme la Directrice a informé que cette dotation n'avait pas été suffisante pour renouveler l'ensemble des livres et que l'enseignante de la classe de CM1 souhaitait acheter des manuels pour un montant estimatif de 450 €. Il est précisé que la commune attribue un budget de 6 000 € par an afin que les enseignantes équipent les classes des fournitures scolaires nécessaires au bon déroulement de l'enseignement. Or il est constaté que ce budget est utilisé pour une grande partie à acheter les fournitures scolaires qui pourraient être prises en charge par les parents dans le cadre de la prime de rentrée scolaire accordée par l'État aux familles, selon les conditions de revenus, et destinée notamment à l'achat des fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'enseignante de CM1 et fixe le montant de cette dotation à 450 € sur présentation des factures précisant le type de manuels et la classe de CM1. Il demande à la commission des affaires scolaires de rendre un travail sur les conditions d'attribution de cette prime de rentrée scolaire, de vérifier les fournitures prises en charge par le budget attribué par la commune et les fournitures demandées aux parents.

UNANIMITÉ

### CESSION PROJECTEURS STADE

Les 12 projecteurs de type OSTRAM du stade annexe devenus vétustes, ont été remplacés en 2019. Il est proposé de les vendre au prix de 1 000 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

UNANIMITÉ

## CESSION VÉHICULES

La commune est équipée de plusieurs véhicules devenus vétustes, voire hors d'usage pour certains.

Il est proposé de les vendre :

- Bras épareuse au prix de 500 €
- Goudronneuse de marque Volvo au prix de 8 000 €
- Camion de marque Saviem pour pièces au prix de 500 €
- Niveleuse de marque Richier au prix de 1 000 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**UNANIMITÉ**

## CRÉATION EMPLOI ANIMATEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

À compter du 1er janvier 2022 il est proposé la création d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'animateur à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**UNANIMITÉ**

## RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de recruter une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) pour un enfant scolarisé en classe de moyenne section de maternelle. En effet suite à une décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), il est préconisé un besoin d'accompagnement de l'enfant sur le temps méridien dont le temps du repas de 12h à 13h les lundis, mardis et jeudis, jours de présence de l'enfant, tel que définis par les parents.

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent social, 1<sup>er</sup> échelon, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face au besoin défini ci-dessus pour une période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 5 juillet 2022 inclus et pour une durée hebdomadaire de 3 heures.

**UNANIMITÉ**

## RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA FOURRIÈRE ANIMALE DE LA VILLE DE BRIVE

Pour prétendre au service de la fourrière animale une convention a été signée avec la ville de Brive. Celle-ci a pour objet d'autoriser le placement en fourrière d'un animal avec l'accord préalable de la Mairie. La convention précise également la possibilité d'avoir à disposition des agents de la fourrière de la ville de Brive pour la capture de chiens dangereux, moyennant des tarifs supplémentaires à la convention initiale.

Il y a lieu de procéder au renouvellement de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026. La participation des communes est fixée à 1,15 € par habitant (base population légale) et fera l'objet d'une revalorisation annuelle et automatique de 2,5 %.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec les services de la fourrière animale de la ville de Brive.

**UNANIMITÉ**

## CONSEIL MUNICIPAL – 28 janvier 2022

### CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTISPORTS COUVERT NON CLOS – DEMANDE DE FINANCEMENTS DETR

Lors de sa séance du 26 novembre 2021 le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la construction d'un espace multisports complétant ainsi l'offre des activités sportives existantes à l'attention des jeunes enfants. Il a désigné le BE Dejante, SIGMA et l'architecte Mme Feuillette comme maître d'œuvre et accepté l'estimation du BE Dejante à 149 000 € HT.

Un financement de l'État peut être obtenu dans le cadre de la DETR, au titre de l'aménagement de petits équipements sportifs à hauteur de 30% dans la limite de 200 000 € de dépenses.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	12 200 €		
CSPS	1 500 €	DETR subvention à demander	44 700 €
Travaux	130 000 €	FCTVA	29 199 €
Imprévus	5 300 €	Reste à charge Commune	1034 101 €
TOTAL HT	149 000 €		
TOTAL TTC	178 000 €	TOTAL TTC	178 000 €

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et sollicite Madame la Préfète de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR en priorité 1 au titre de l'aménagement de petits équipements sportifs.

**UNANIMITÉ**

### RÉFECTION VOIRIE – DEMANDE DE FINANCEMENTS DETR

Il est proposé de procéder à la réfection de la route du Mons et du chemin des Terres Hautes.

Le BE Colibris VRD a présenté une étude regroupant les objectifs suivants :

- Voirie à élargir lorsque les lieux le permettent
- Gestion des eaux pluviales
- Enrobé sur la route du Mons
- Tri couche sur le chemin des Terres Hautes

Les travaux sont répartis en une tranche ferme pour la route du Mons dont l'estimation est de 102 571,28 €HT soit 123 085,54 €TTC, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, et une tranche conditionnelle pour le chemin des Terres Hautes dont l'estimation est de 17 271,38 €HT soit 20 725,66 €TTC, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, soit un total de travaux de 119 842,66 €HT (143 811,19 €TTC).

Les travaux de voirie bénéficient d'une aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 40 000 € pour un plafond de dépenses s'élevant à 100 000 €HT. Un financement de l'État peut être également obtenu dans le cadre de la DETR, au titre des travaux sur les voies communales à

# Comptes-rendus des conseils municipaux

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr)

hauteur de 40% dans la limite de 100 000 € de dépenses.  
Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Tranche ferme – Route du Mons			
Maîtrise d'œuvre	5 531,28€	DETR subvention à demander	40 000,00€
Travaux	97 040,00€	CD 19	40 000,00€
Tranche conditionnelle – Chemin des Terres Hautes			
Maîtrise d'œuvre	931,38€	FCTVA	23 590,79€
Travaux	16 340,00€		
Imprévus	4 000,00€		
TOTAL HT	119 842,66€	Reste à charge Commune	40 220,40€
TOTAL TTC	143 811,19€	TOTAL TTC	143 811,19€

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement tel que présenté et sollicite Madame la Préfète de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR en priorité 2 au titre des travaux sur les voies communales.

**UNANIMITÉ**

## EMPLOIS SAISONNIERS

Il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier non titulaire : des adjoints d'animation pour l'accueil de loisirs, un surveillant de baignade et un agent d'entretien pour la piscine.

Le Conseil Municipal autorise les créations de postes désignés ci-dessus.

**UNANIMITÉ**

## RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Par délibération du 13 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a approuvé le renouvellement de la Commission intercommunale pour l'accessibilité qui dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports d'intérêts communautaires.

Il est demandé à la commune de Sainte-Féréole de désigner ses représentants à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (1 titulaire et 1 suppléant),

Le conseil municipal désigne Mme Bernadette BLANCHARD, titulaire, et Mme Fabienne COURDURIE, suppléante.

**UNANIMITÉ**

## FRAIS DE SCOLARITÉ – COMMUNE DE MALEMORT – ANNÉE 2020 2021

La Mairie de Malemort a établi le décompte des frais de scolarité au titre de l'année 2020 – 2021 pour la

scolarisation d'enfants de deux familles de Sainte-Féréole ayant obtenu une dérogation pour suivre leur scolarité à Malemort. Le montant total s'élève à 2 175,80€.

Le Conseil Municipal approuve le paiement des frais de scolarisation pour la période indiquée.

**UNANIMITÉ**

## PRÉSENTATION ET APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION EN CHARGE DU SERVICE À LA PERSONNE

Dans le cadre de la mise en service de la structure autonomie, il est proposé à l'Assemblée d'associer les services d'une association en charge du service à la personne qui a pour objet de développer et de gérer toutes les actions favorables au maintien à domicile ou en structure autonomie de la population communale. Cette association sera également un soutien à toute autre structure qui en ferait la demande.

Après lecture du projet des statuts le Conseil Municipal approuve le projet des statuts de l'Association tel que présenté.

**UNANIMITÉ**

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée doit procéder à la désignation des trois représentants du Conseil Municipal qui siègeront au sein de l'Association précédemment présentée.

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

- Fabienne COURDURIE
- Daniel SOULARUE
- Éric VERNAT

**MAJORITÉ (1 abstention)**

## CESSION ENROULEUR ET TUYAU ARROSAGE

Il est proposé de vendre l'enrouleur et le tuyau d'arrosage qui ne sont plus utilisés suite aux travaux de réfection des stades avec arrosage intégré pour le prix de 1 000 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession de cet équipement au prix de 1 000 €.

**UNANIMITÉ**

## CONSEIL MUNICIPAL – 25 mars 2022

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire, Henri SOULIER informe l'assemblée que Michel MENEYROL, conseiller municipal délégué aux bâtiments publics, lui a adressé sa lettre de démission, pour raisons de santé et de ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il va transmettre cette demande à Monsieur le Sous-Préfet de Brive pour l'en informer.

Il remercie chaleureusement Michel pour son engagement au sein de l'équipe municipale depuis sa première élection en 2014. Il demande à ses collègues de lui rendre hommage par de longs applaudissements.

Selon la réglementation en vigueur, c'est le candidat suivant le dernier élu sur la liste qui est désigné pour remplacer le démissionnaire. C'est donc Mireille BOURG qui



siègera au Conseil Municipal.

Pour la mission de conseiller délégué c'est le maire qui désigne un membre du conseil par arrêté : il indique qu'il va nommer Éric BOUYOUX conseiller délégué aux bâtiments communaux.

### COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Service de Gestion Comptable de Brive ; il est conforme au compte administratif 2021 et n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes

**UNANIMITÉ**

### COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE COLOMBIER »

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Le Colombier » de l'exercice 2021 dressé par le Service de Gestion Comptable de Brive ; il est conforme au compte administratif 2021 et n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

**UNANIMITÉ**

### COMPTE ADMINISTRATIFS 2021

Budget principal de la commune (en euros)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Total	114 511,37	1 525 744,88	1 892 584,16	1 789 127,89	3 007 095,63	3 314 872,77
Résultats définitifs		411 233,51	103 456,27			307 777,24

Budget annexe « Lotissement du Colombier » (en euros)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Total	52 440,16		23 702,28		76 142,44	
Résultats définitifs	52 440,16		23 702,28		76 142,44	

Les comptes administratifs 2021 pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe « lotissement Le Colombier » sont adoptés.

**UNANIMITÉ (le Maire ne prend pas part au vote)**

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat de fonctionnement au 31/12/2021 à affecter est de 411 233,51 €.

Il est proposé de l'affecter comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 103 456,27 €

Affectation complémentaire : 307 780,24 €

**UNANIMITÉ**

### VOTE DES TAUX

La suppression de la recette de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par la perception de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi depuis 2021 la commune a intégré le taux départemental de la TFPB, soit 21,35 %.

Il est proposé au conseil de maintenir les taux communaux des taxes foncières en intégrant à la TFPB

le taux départemental soit :

- propriété bâtie :  $15,84\% + 21,35\% = 37,19\%$

- propriété non bâtie : 62,40%.

**UNANIMITÉ**

### BUDGETS PRIMITIFS 2022

Budget principal de la commune (en euros)

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 619 525	1 967 165,03
Recettes	1 619 525	2 112 470,27

Budget annexe « Lotissement le Colombier » (en euros)

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	181 152,44	152 404,56
Recettes	181 152,44	152 404,56

**UNANIMITÉ**

### PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DE LA FDEE 19

Le montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et des Communes de la Corrèze s'élève à 18 737,44 €.

Il est proposé au conseil que cette somme soit mise en recouvrement par les services fiscaux.

**UNANIMITÉ**

### PROGRAMME DÉCARBONATION : DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL

Lors de sa séance du 23 février 2021, le conseil a décidé la suppression des appareils à énergie fossile des bâtiments scolaires et de la bibliothèque municipale qui viennent dans la continuité de ceux engagés, à savoir la rénovation des locaux de la restauration scolaire, la rénovation des locaux où sont installées l'agence postale communale et l'espace France Services ainsi que le développement du photovoltaïque qui viendront, avec le changement des chaudières, compléter une filière totalement propre et en partie autonome.

Le BE LAI estime les travaux à hauteur de 114 084,92€ HT pour le groupe scolaire et la bibliothèque qui serait une tranche ferme et de 28 481,74€ HT pour la mairie qui serait une tranche conditionnelle.

En plus des financements obtenus, le maire informe qu'il serait possible d'obtenir une aide financière par la CABB au titre du FST.

# Comptes-rendus des conseils municipaux

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et divers	3 846,96 €	CD 19	34 590,00 €
Tranche ferme	114 084,92 €	DETR ou DSIL subvention à demander	34 590,00 €
Tranche conditionnelle	23 734,78€	FST	30 000,00 €
		FCTVA	27 886,80€
		Reste à charge Commune	42 933,20 €
TOTAL HT	141 666,66 €		
TOTAL TTC	170 000,00 €	TOTAL TTC	170 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et sollicite l'octroi d'une subvention FST auprès de la CABB. Le mode de dévolution du marché sera sous forme de MAPA et le Maire est chargé de procéder à la consultation des entreprises.

**UNANIMITÉ**

## CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Il est proposé au Conseil la création, à compter du 1er juillet 2022, d'un emploi permanent à temps complet (35 h) d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent d'accueil du secrétariat de mairie, d'agent aide comptable et d'assistant aux missions de la Directrice des Services. Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié comme suit :

Au 01/01/2022	Au 01/07/2022
Adjoint technique : 5	Adjoint technique : 5
Adjoint technique principal 2ème classe : 2	Adjoint technique principal 2ème classe : 2
Agent de maîtrise : 1	Agent de maîtrise : 1
Agent de maîtrise principal : 1	Agent de maîtrise principal : 1
Animateur : 0	Animateur : 0
Animateur principal 2ème classe : 1	Animateur principal 2ème classe : 1
Adjoint d'animation : 3	Adjoint d'animation : 3
Attaché territorial : 2	Attaché territorial : 2 Adjoint administratif : 1

**UNANIMITÉ**

## RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Il est proposé au Conseil de recruter un adjoint technique à temps complet (35 h) pour pourvoir à un besoin temporaire pour l'entretien des locaux et l'assistance aux différents services communaux et notamment l'ouverture de la Maison Commune dite de Services, et ce pour la période du 28 mars 2022 au 30 juin 2022 inclus.

**UNANIMITÉ**

## FIXATION DU LOYER DU RESPONSABLE DE LA RÉSIDENCE

Les travaux de construction de la maison commune dite de services située à la Résidence sont terminés. Il y a lieu de fixer le prix et les conditions de location du logement situé au premier étage de la maison commune, appartenant à la Commune. Cet appartement d'une superficie de 86,17 m<sup>2</sup> est destiné au logement de la personne occupant les fonctions de responsable de La Résidence à compter du 1er avril 2022 avec autorisation préalable d'emménager le 26 mars 2022.

Le Maire propose de fixer le loyer à 570€ par mois. Les frais d'électricité, de chauffage, d'eau, de téléphonie, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ... sont à la charge de l'occupant.

Il est précisé que ce logement est indissociable de la fonction de responsable de la Résidence.

En effet, à partir du moment où l'occupant de ce logement n'aura plus les fonctions de responsable de la Résidence, il devra quitter le logement en même temps que ces fonctions.

**UNANIMITÉ**

## CONVENTION DE GESTION DE LA MAISON COMMUNE DITE DE SERVICES AVEC LE CCAS

Par convention avec Corrèze Habitat, le CCAS aura en charge la gestion des habitations construites par le bailleur social. Le Maire propose à l'Assemblée de confier la gestion de la maison commune, y compris toutes les dépendances et annexes (jardin, terrasse, éclairage ...) au CCAS permettant ainsi d'avoir un seul gestionnaire pour l'ensemble de la Résidence.

Le CCAS aura ainsi les missions suivantes :

- Recouvrir et encaisser les loyers des logements, y compris celui du responsable de la Résidence
- Facturer l'ensemble des prestations payantes (repas, service buanderie, la consommation et l'abonnement de l'eau de chaque logement, étant précisé que chaque logement est équipé d'un sous-compteur, la consommation de chauffage puisque les logements seront chauffés par géothermie)
- Gérer l'ensemble des fluides imputables à la maison commune et à la Résidence
- Entretien le bâtiment Maison commune dite de services en veillant à garder en l'état le bâtiment tel qu'il est au moment de la prise de possession, d'en assurer l'entretien courant (intérieur, extérieur ainsi que les différents équipements qui le compose : aménagement de la cuisine, de la buanderie, des chambres temporaires, de la salle commune ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette gestion est effective à compter du 1er avril 2022

**UNANIMITÉ**

### CONVENTION DE FOURNITURES DE REPAS ET DES FLUIDES AVEC LE CCAS – SITE LA RÉSIDENCE

Il est proposé à l'Assemblée de signer une convention de prestation de services pour la fourniture des repas de la Résidence ainsi que les fluides. Les repas seront préparés au restaurant scolaire et livrés par liaison chaude et/ou froide à la Résidence pour un prix de revient de 5 € par repas. Le Maire précise également que l'installation de géothermie sur champ de sondes ainsi que le réseau de chaleur sont la propriété de la Commune. Par convention, l'ensemble de ces installations est mis à disposition gratuitement au CCAS sous réserve que ce dernier assure la pleine gestion et la maintenance.

La commune possédant un seul contrat d'électricité au travers du groupement de commande avec la CABB restera titulaire du contrat d'électricité de la Maison commune et refacturera la totalité des abonnements et des consommations au CCAS.

Le début de ces prestations est effectif à compter du 1er avril 2022.

**UNANIMITÉ**

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION 2020 / 2021 – COMMUNE DE DONZENAC

Il est proposé au Conseil la prise en charge des frais de scolarisation de deux enfants de Sainte Féréole scolarisés en classe ULIS à l'école de Donzenac. Le conseil municipal de Donzenac a fixé par délibération le montant de la participation financière à 591,19€ par enfant. La commune de Sainte Féréole est redevable de 1 182,38 € au titre l'année scolaire 2020-2021.

**UNANIMITÉ**

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION 2020 / 2021 - COMMUNE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

Il est proposé au Conseil la prise en charge des frais de scolarisation d'un enfant de Sainte Féréole scolarisé en classe de CM2 à l'école Michel Peyramaure de Brive. La commune de Sainte Féréole est redevable de la somme de 285,86 € au titre l'année scolaire 2020-2021.

**UNANIMITÉ**

## L'Agenda - 2022

### JUIN

- Jeudi 9 : Don du sang - Salle du Temps Libre
- Mardi 21 : Fête de la Musique – Comité des Fêtes
- Samedi 25 : Soirée Feu de la Saint Jean – Comité des Fêtes

### JUILLET - AOÛT

- Samedi 2 juillet : Spectacle de Danse Musique on danse
- Du jeudi 7 juillet au jeudi 25 août :  
Marchés des Producteurs de Pays – Marchés festifs – Place du Marché
- Du samedi 23 juillet au dimanche 7 août : Biennale Internationale d'Aquarelle

Cet agenda est évolutif.

À suivre sur le site internet de la mairie, la page officielle Facebook et sur les panneaux d'information.



# Histoires de Villages...

## BERCHAT



Situé au sud du bourg de Sainte-Féréole, Berchat est un village tourné vers le bassin de Brive. Il a conservé son caractère traditionnel tout en connaissant un développement avec des constructions contemporaines.

Il compte aujourd'hui une centaine d'habitants ; ils étaient 114 en 1791 et 89 en 1925 (source : Victor Forot, 1845-1933, monographie de Sainte-Féréole). Au XVIIIe siècle les carrières de Berchat fournissent les meules à émoudre les canons et les fusils pour la toute nouvelle manufacture royale d'armes de Tulle ; Berchat est ainsi nommé « Berchat-las-molières ». Au sein d'un paysage agricole et boisé, le village connaît une dynamique économique certaine ; Berchat compte plusieurs acteurs économiques marquant dans la vie communale : des chambres d'hôtes, un producteur de canards gras, un artisan ébéniste/pendulier, un producteur de pommes, un viticulteur et des agriculteurs.

### GAEC DELPY, LA FERME DE BERCHAT

Muriel et Olivier Delpy ont développé la société née en 2008 pour atteindre aujourd'hui une production en élevage et transformation de 12 000



canards an. Olivier Delpy participe aux marchés de producteurs de pays à Lyon, à Paris, en Corrèze. Ses

produits se retrouvent dans une épicerie fine qu'il a créée à Boulogne Billancourt (« Korez ») et bien sûr dans sa boutique à la ferme à Berchat. En pleine saison, l'entreprise « La Ferme de Berchat » emploie jusqu'à 17 personnes.

### LA GRANGE DE CLÉMENCE, CHAMBRES D'HÔTES DE CHARME, 5 ÉPIS

Marie Chevalier présente son activité avec enthousiasme, conviction et longue expérience. 3 espaces sont proposés dans un habitat traditionnel avec accès piscine et jacuzzi. Une table d'hôtes est possible avec des produits régionaux frais venant directement du producteur.



### MARC DELPY, ARTISAN ÉBÉNISTE, PENDULIER... ET BOULANGER



Installé depuis 1996 à Berchat, le maître ébéniste a la volonté de valoriser son activité sur la création en pendulerie. Homme qualifié en restauration, réparation et fabrication, Marc Delpy sait aussi fabriquer et cuire le pain à l'ancienne, en un autre lieu au Colombier.

### CHRISTIAN RUBELLIN, ARBORICULTEUR

La société est née en 1960 mais la première plantation de pommes et pêches est apparue en 1955 ; l'arboriculture a été facilitée à Berchat par la nature du sol et l'orientation ensoleillée des terres. Aujourd'hui, les vergers de Christian couvrent 16 hectares et la production est de 550 tonnes à l'année. La variété principalement cultivée est la Golden, mais Granny, Sainte Germaine et Royal Gala sont également produites.



Les 2/3 du tonnage sont destinés à la consommation « au couteau », le 1/3 restant est transformé pour la pâtisserie industrielle. En pleine saison, la société peut employer jusqu'à 35 personnes pour 4 postes permanents.



À noter que Christian a la certification HVE, Haute Valeur Environnementale.

#### JEAN-PIERRE BARRET, VITICULTEUR

Jean Pierre avait l'envie de faire revivre la tradition vinicole du village de Berchat ; les sols, l'exposition faisaient de Berchat l'un des villages où le vin était bon. Depuis février 2020 la SCEA « Coteaux de Brive » cultive 3,2 hectares de vigne à Berchat avec l'objectif de 6 hectares dans les 5 ans. Ce vignoble 100 % Bio a produit plus de 3 000 bouteilles en 2021 en Blanc (Sauvignon, Chardonnay, Syrah...) et en Rouge (Cabernet franc, Merlot,...). Le dessein est de produire du vin pour la consommation locale. Jean-Pierre a réussi à faire renaître la vigne à Berchat et le développement de sa société est sur la bonne voie.



#### MONSIEUR JEAN LOUIS DELPY

Jean Louis Delpy et son épouse qui habitent Berchat depuis toujours nous ont décrit la vie du village dans les années 1940 /1960. Témoins lucides de l'évolution économique et sociale, ils nous ont présenté un village comptant autrefois 21 familles, toutes à la tête d'une exploitation agricole, parfois très modeste, de 5 ou 6 hectares, 11 ou 14 hectares pour les plus grandes. Tournées vers une polyculture vivrière, toutes ou presque cultivant la vigne pour la consommation familiale, ces fermes utilisaient un matériel agricole « ancestral ». Ainsi, Jean Louis se souvient avoir labouré ses terres avec les vaches qui tiraient le brabant à un soc...

Les Delpy ont connu la modernisation des pratiques agricoles, le développement du machinisme, le changement des modes de travail et de culture et en même temps, progressivement l'évolution de la population qui est partie travailler « en ville ». Aujourd'hui il reste trois agriculteurs à Berchat ; la forêt a gagné, surtout côté Saulières ; ce sont surtout les plus mauvaises terres qui ont été perdues, celles sablonneuses où poussaient le seigle et le blé noir...

Des constructions nouvelles sont apparues aussi au village. Berchat a suivi l'évolution de ces dernières années sans pour autant que son âme rurale ne disparaisse. Par exemple, nous savons que la viticulture réapparaît sur ce coteau regardant vers Brive et le soleil.

Les propos de la famille Delpy seront aussi exploités par le Groupe patrimoine qui prépare un ouvrage sur la vie de Sainte Féréole entre 1920 et 1970. Merci à eux pour leur accueil et leur intérêt.



# Le Carnet

DU 18 SEPTEMBRE 2021 AU 30 AVRIL 2022

## ●●●●● **NAISSANCES**

**Tom CASADÉI, né le 11 octobre 2021**

d'Hervé CASADÉI et Céline, Isabelle TEYSSIER - 7 route de Mons

**Nohélia, Christine BORIE FERNANDES, née le 15 octobre 2021**

de Sébastien, Jean BORIE et Emeline, Marie FERNANDES - 5 route de la Colomberie

**Rose, Marie, Odette VIDAL, née le 9 novembre 2021**

de Cyril VIDAL et Camille VALET - 445 route de Berchat

**Rafaël BERCHE, né le 21 novembre 2021**

de Florent BERCHE et Noémie BORIE - 1750 route de Berchat

**Talya, Yveline HENNI, née le 6 février 2022**

de Marina LE DEUN et Mustapha HENNI - 24 route de Sauvagnac

**Andréa, Valentine SOULARUE, née le 15 février 2022**

de Bastien SOULARUE et Charlotte CHAZALNOËL - 2 chemin du Magiroux Haut

**Jean, Charles MURA, né le 4 mars 2022**

de Henri, Jacques MURA et Caroline, Sylviane FAMECHON MESGUIC - 23 route d'Aujol

**Victoria, Rose, Alzira DENIS, née le 6 mars 2022**

de Nicolas, Jean-Alexandre DENIS et Alexandra GAUTHIER - 17 route de Laumeil-Laubeyrie

**Éléna, Anne, Chantal DUTREUILH et Gabriel, Eric, Claude DUTREUILH, nés le 16 mars 2022**

de Jonathan DUTREUILH et Laudine, Marie, Georgina BODOUX - 481 route de Berchat

**Jonas LACROIX, né le 1er avril 2022**

de François, Eugène LACROIX et Stessy LAGRENÉE - 38 avenue de la Chapelle

**Léo DESHORS, né le 8 avril 2022**

de Bruno, Vincent DESHORS et de Charline DUPLESSIS - 3 route du Bois Vidal

## ●●●●● **MARIAGES**

**M. Eric, Jean VERNAT et Mme Véronique, Denise, Albertine ADALBERT-DEMARTAIZE**

Le 2 octobre 2021 - Chemin du Treuil, Laubeyrie

**M. Jean-Michel DUMAS et Mme Fabienne Jacqueline Jeanine DARIDAN**

Le 5 février 2022 - 1 route du Prévieux, Martignac

## ●●●●● **DÉCÈS**

**M. Denis François LALANE, 55 ans - 3 rue François LABROUSSE - le 18 septembre 2021**

**M. Robert Claude CLAVEL, 83 ans - 1 allée des Frênes - le 30 septembre 2021**

**M. Pierre CROUCHET, 74 ans - 7 avenue de la Besse - le 13 octobre 2021**

**M. Antoine BERTOLI, 87 ans - Goursat - le 13 octobre 2021**

**Mme Marcelle, Andrée GUIONIE, née POUJOL, 93 ans - 5 route de Laubeyrie - le 15 octobre 2021**

**Mme Maria, Suzanne LACOUR, née MEYNARD, 94 ans - 2 avenue de la Besse - le 17 octobre 2021**

**Mme Éliane LESCURE, née VALERY, 74 ans - 6 place de l'Église - le 16 octobre 2021**

**M. Roger, Jean, FROIDEFOND, 84 ans - 44 avenue de la Besse - le 27 octobre 2021**

**Mme Monique Aurélie Marcelle PORTET, 77 ans - 11 rue des Monédières - le 13 novembre 2021**

**Mme Marie-Thérèse LACOMBE, née LACHÈZE, 93 ans - Maisonneuve - le 23 novembre 2021**

**M. Henri Jean MIGOT, 99 ans - 1880 route de Donzenac, Guillemy - le 5 décembre 2021**

**Mme Henriette, Antoinette GOLFIER, née VYLIRAS, 95 ans - Peuch Loule - le 22 décembre 2021**

**Mme Clémence ROL, née LEYMARIE, 100 ans - Laubeyrie - le 23 décembre 2021**

**Mme Françoise RIGAUD, née CASTILLO, 70 ans - 8 rue du Midi - le 3 février 2022**

**M. Roland TOULZAC, Albert, 83 ans - 26 avenue de la Besse - le 8 mars 2022**

**M. Robert Michel LACHEZE, 92 ans - 10 rue du Four, Sauvagnac - le 11 mars 2022**

**Mme Raymonde KOLASA, née TARGON, 82 ans - 3 place de l'Église - le 14 mars 2022**

**M. Henri, Jean, Marie, Alain BESANGER, 71 ans - 7 route de Pouget, Cars - le 30 avril 2022**

# Numéros Utiles

<b>MAIRIE</b>	05 55 85 78 00	<b>Pharmacie</b> Mme Emmanuelle COUDERC	05 55 85 68 72
Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30		<b>Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton d'Allasac</b>	
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h		Permanence en mairie sur rendez-vous	05 55 85 73 79
Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)			
<b>École primaire / Garderie</b>	05 55 85 78 53	<b>Assistante sociale MSD Brive Est</b>	05 19 07 81 31
<b>École maternelle</b>	05 55 85 68 67	Mme Pauline JORION présente en mairie les 2ème et 4ème mardis du mois (sur rendez-vous)	
<b>Maison de l'enfance</b>	05 55 84 25 87		
<b>Accueil de loisirs</b>	05 55 22 73 87	<b>Mission Locale</b>	05 55 17 73 00
<b>Bibliothèque</b>	05 55 92 25 32	Pour les jeunes de 16 à 25 ans (sur rendez-vous une fois par mois)	
<b>Piscine</b>	05 55 85 74 54		
<b>La Résidence</b>	05 55 86 03 62	<b>Maison d'Accueil Spécialisée</b>	05 55 85 66 43
<b>Espace France Services et Agence postale communale</b>		<b>Futurs et jeunes parents en Corrèze</b>	0800 119 120
	05 55 24 36 83	<b>MSA</b>	05 44 00 04 04
<b>Lundi</b>	9h-12h30	13h30-17h	
<b>Mardi</b>	9h-12h30	13h30-17h	
<b>Mercredi</b>		13h30-17h	
<b>Jeudi</b>	9h-12h30	13h30-17h	
<b>Vendredi</b>	9h-12h30	13h30-17h	
<b>Samedi</b>	8h30-12h		
<b>Service de gestion comptable de Brive-la-Gaillarde (ex-Trésorerie)</b>	05 55 17 77 20		
<b>Syndicat des Eaux du Maumont</b>	05 55 29 45 10		
<b>SIRTOM</b>	05 55 17 65 10		
<b>Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive</b>	05 55 74 10 11		
<b>Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>	05 55 74 08 08		
<b>Assainissement Agglo</b>	05 55 74 70 15		
<b>Déchetterie Malemort</b>	05 55 92 07 18		
Ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h			
<b>MAISON MÉDICALE</b>			
<b>Médecins</b>			
Docteur Jean-Henri PARAUD	05 55 18 08 63		
Docteur Claire CAILLONNEAU	05 55 24 04 42		
<b>Psychiatre</b> Docteur Antoine EDOU	06 69 74 17 84		
<b>Infirmières</b> Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILFOND	05 55 85 65 91		
<b>Ostéopathe</b> Mme Emmanuelle LACOMBE	06 52 58 16 57		
<b>Hypnothérapeute</b> Mme Peggy GAUTHIER	06 25 51 03 48		
<b>Podologue</b> Mme Caroline DELPY TANTON	05 55 22 17 28		
<b>Kinésithérapeute</b> M. Vladimir CERMAK	05 55 22 15 54		
		<b>GENDARMERIE DE DONZENAC</b>	05 55 85 69 50
		<b>SAPEURS POMPIERS</b>	18 ou 112 (portables)
		<b>SMUR</b>	15
		<b>POLICE SECOURS</b>	17

## TAXI - TRANSPORT À LA DEMANDE

Transport pris en charge par le CCAS pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer : déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans les limites d'un déplacement par semaine et de 70 € par déplacement).

## SARL TAXI SAINTE-FÉRÉOLE (Mme PATRY)

06 72 28 18 34

Le montant de la prise en charge du taxi (2,40€) reste à la charge de l'utilisateur.

## Transport à la demande par l'Agglo

Tout public. Pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h au 05 55 74 20 13.

L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,10 € l'aller-retour.

## Bulletin Municipal N°45

Directeur de la Publication : Henri SOULIER, Maire

Comité de Rédaction : Bernadette BLANCHARD, Nicolas JAUBERT, Éric BOUYOUX, Patricia BUISSON, Éric VERNAT, Claire PIEDNOIR DE RESSÉGUIER

Crédit photographique : Mairie de Sainte-Féréole et les associations citées

Impression : Maugein Imprimeurs. Cette brochure est imprimée sur du papier certifié PEFC 10-31-3162.

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org



5<sup>ème</sup>  
**biennale**  
internationale  
d'aquarelle  
Sainte féréole  
EN CORREZE

du 23 juillet  
au 7 août 2022  
Tous les jours 10h-12h30  
et 14h30-19h

ENTREE  
GRATUITE



MAIRIE DE SAINTE-FÉRÉOLE  
3 square du 14 juillet  
19270 Sainte-Féréole  
05 55 85 78 00  
[mairie.stefereole@wanadoo.fr](mailto:mairie.stefereole@wanadoo.fr)